Agence Japonaise de Coopération Internationale

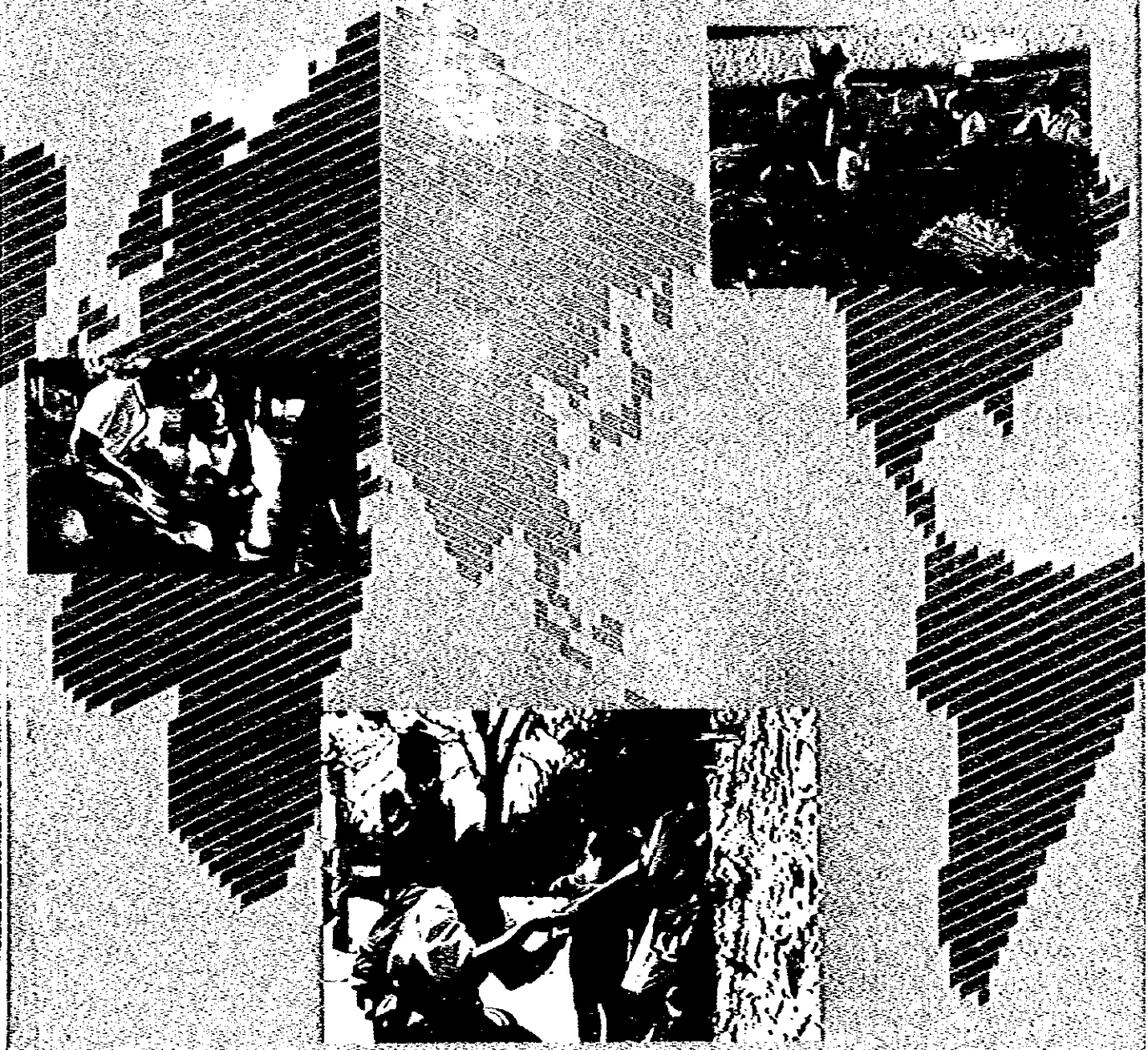

Rapport Annuel 1992

JICA LIBRARY
1103818(9)

24194

JICA

Agence Japonaise de Coopération Internationale

Rapport Annuel

1992

国際協力事業団
24794

Imprimé au Japon

© 1992 AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

B.P. 216, Shinjuku Mitsui Building

1–1, 2-chômé, Nishi-Shinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo, 163-04 Japan

Téléphone: 03-3346-5311

Préface

Depuis sa création en 1974, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA, ou "Japan International Cooperation Agency") est chargée de réaliser la plupart des projets d'assistance du gouvernement du Japon destinés aux pays en développement, notamment en matière de coopération technique et d'aide financière non-remboursable.

Il devient de plus en plus urgent pour le Japon de jouer un rôle plus manifeste sur la scène internationale, à la mesure de sa position dans le monde, ceci pour maintenir la paix et assurer la prospérité croissante de toutes les nations.

Depuis la crise du Golfe, le problème de la contribution du Japon à la communauté internationale a fait l'objet de débats soutenus à tous les niveaux de la société japonaise. Tous les avis se rejoignent néanmoins sur la nécessité d'une aide aux pays en développement.

En juin 1992, le Cabinet a adopté la Charte de l'Aide Publique au Développement (APD). Cette Charte contient et spécifie clairement les principes et la philosophie qui gouvernent l'APD du Japon. Cette Charte correspond à un moment où les Japonais attendent davantage de la politique d'aide aux pays en développement du Japon.

Juin 1992 a été marqué également par le sommet de Rio qui a focalisé les problèmes de l'environnement. Malgré les différences qui persistent entre le Nord et le Sud sur des questions comme le financement, cette conférence s'est révélée constructive et à point nommée. En effet, elle a permis de réunir les chefs d'état du monde entier, afin de proclamer ensemble l'importance de préserver l'environnement planétaire.

JICA se propose de répondre aux changements d'attitudes relatives au domaine de la coopération internationale, et de mettre à la disposition des pays en développement une assistance durable et de haute qualité, en gardant parfaitement présents à l'esprit les besoins et conditions spécifiques de chaque pays. Afin de réaliser ces objectifs, nous avons la volonté d'élargir la base qui soutient la coopération internationale, et de nous assurer que toute forme d'assistance est réalisée au moment opportun et avec efficacité. Cette entreprise implique la participation active et un support motivé de la part de toutes les couches de la population japonaise, mais aussi le renforcement de nos liens avec d'autres organisations d'aide, que ce soit au Japon ou à l'étranger. Ceci implique également une approche plus large des questions d'ordre planétaire ("global

issues"), comme celles liées à l'environnement ou au rôle des femmes dans le développement. Nous devrons également à cet égard renforcer notre système d'aide fondé sur la spécificité de chaque pays.

Malheureusement, à la suite d'un certain nombre de changements, parfois géopolitiques, un climat d'incertitude et d'appréhension s'est installé au sein des équipes d'aide ou des agences pour le développement, notamment à la suite d'actes criminels ou de terrorisme qui ont menacé la sécurité du personnel de coopération internationale. Ces événements restent présents à notre esprit, et JICA a la ferme volonté de faire tout son possible pour assurer la sécurité et le bien-être de tout le personnel concerné par les programmes d'aide.

Le rapport annuel 1992 de JICA a tenu compte d'un certain nombre d'évolutions, tendances et changements récents, et nous espérons sincèrement que ce document apportera au lecteur une vue totale et claire des programmes et activités de JICA dans les domaines de la coopération internationale et de l'assistance.

Octobre 1992

Kensuke Yanagiya

Kensuke Yanagiya

Président,

Agence Japonaise de
Coopération Internationale

INDICE

1 ère Partie	La Coopération Internationale et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale	13
Chapitre 1	L'Aide Publique au Développement du Japon	14
Section 1.	Aperçu de l'Aide Publique au Développement . . .	14
Section 2.	Ventilation de l'APD du Japon et aperçu des tendances récentes	16
Chapitre 2	Les Activités Principales Récentes	21
Section 1.	Formulation de plans d'exécution de programmes par une approche adaptée à la spécificité de chaque pays	21
Section 2.	Coopération en matière d'environnement	24
Section 3.	Le rôle des femmes dans le développement	27
Section 4.	Internationalisation des régions et coopération internationale	31
Section 5.	Relation avec d'autres pays industrialisés et avec des organismes internationaux	33
Section 6.	Coopération avec l'Europe de l'Est	35
Section 7.	Coopération avec l'Indochine	37
Chapitre 3	Les Types d'Activités de JICA	39
Section 1.	Amélioration de l'efficacité de l'aide	39
Section 2.	Assistance technique	49
Sous-section 1.	Programmes de stage technique	49
Sous-section 2.	Programme d'invitation des jeunes :	57
Sous-section 3.	Programme d'envoi d'experts	59
Sous-section 4.	Fourniture d'équipements pour la coopération technique	63

Sous-section 5. Assistance technique de projet-type 65
Sous-section 6. Etudes de développement 68
Section 3. Programme de la coopération financière non-remboursable 73
Section 4. Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger 77
Section 5. Coopération pour le développement 83
Section 6. Emigration 88
Section 7. Secours et coopération aux victimes de désastres . 97
Section 8. Recrutement et stage pour les experts japonais qualifiés pour l'assistance technique 101
Section 9. Bien-être et détente pour les experts en assistance technique 109

2 ème Partie Aperçu des Programmes par Région Géographique en Développement 115

Chapitre 1 La Région Asiatique - Zone 1: Asie de l'Est et du Sud-Est 116
Chapitre 2 La Région Asiatique - Zone 2: Asie du Sud-Ouest . 124
Chapitre 3 La Région du Moyen Orient 129
Chapitre 4 La Région Africaine 133
Chapitre 5 L'Amérique Latine 138
Chapitre 6 L'Océanie 147
Chapitre 7 La Région Européenne 152

3 ème Partie Réalisation de l'Année Fiscale 1991 par Pays et par Secteur 155

[ASIE]

Bangladesh 156

Bhoutan 160
Brunei 162
Cambodge 164
Chine 165
Inde 173
Indonésie 176
République de Corée 186
Laos 189
Malaisie 192
Maldives 198
Mongolie 200
Myanmar 203
Népal 205
Pakistan 210
Philippines 214
Singapour 222
Sri Lanka 225
Thilande 229
Viet Nam 237
Hong Kong 238

[MOYEN ORIENT]

Algérie 240
Bahrein 242
Egypte 243
Iran 248
Irak 250

Jordanie 252
Koweït 254
Liban 255
Maroc 256
Oman 259
Qatar 261
Arabie Saoudite 262
Soudan 264
Syrie 266
Tunisie 268
Turquie 271
Emirats Arabes Unis 275
Yémen 276

[AFRIQUE]

Angola 279
Bénin 280
Botswana 282
Burkina Faso 283
Burundi 285
Cameroun 287
Cap-vert 289
Centrafrique 291
Tchad 293
Comores 294
Congo 296
Djibouti 298

Guinée Equatoriale 300
Ethiopie 301
Gabon 303
Gambie 304
Ghana 306
Guinée 309
Guinée-Bissau 312
Côte d'Ivoire 314
Kenya 316
Lesotho 320
Libéria 321
Madagascar 322
Malawi 325
Mali 327
Mauritanie 330
Maurice 332
Mozambique 334
Namibie 336
Niger 338
Nigéria 340
Rwanda 343
Sao Tomé et Principe 345
Sénégal 347
Seychelles 350
Sierra Leone 351
Somalie 353
Afrique du Sud 354

Souaziland 355
Tanzanie 357
Togo 360
Ouganda 362
Zaïre 364
Zambie 366
Zimbabwe 370

[AMERIQUE LATINE]

Antigua 373
Argentine 374
Bahamas 377
Barbade 378
Bolivie 379
Brésil 382
Chili 387
Colombie 391
Costa Rica 394
Cuba 397
Dominica 398
République Dominicaine 400
Equateur 403
El Salvador 406
Grenade 408
Guatemala 409
Guyane 413
Haïti 414

Honduras 416
Jamaïque 420
Mexique 421
Nicaragua 424
Panama 427
Paraguay 429
Pérou 433
Sainte-Lucie 437
Saint-Vincent 438
Suriname 439
Trinité-et-Tobago 441
Uruguay 443
Venezuela 446

[OCEANIE]

Australie 448
Fiji 449
Kiribati 452
Iles Marshall 454
Micronésie 456
Nauru 458
Nouvelle-Zélande 459
Papouasie - Nouvelle-Guinée 460
Iles Salomon 463
Tonga 465
Tuvalu 467
Vanuatu 469

Samoa Occidental 470
Iles Cook 472
Niue 474
Palau 475

[EUROPE]

Albanie 477
Autriche 478
Bulgarie 479
Chypre 481
Tchécoslovaquie 482
France 484
Gréce 485
Hongrie 486
Italie 488
Malte 489
Pologne 490
Portugal 492
Roumanie 494
Suisse 495
Yougoslavie 496
Canada 497
Etats-Unis d'Amérique 498

1 ère Partie
La Coopération Internationale et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale

Chapitre 1
L'Aide Publique au Développement du Japon

Section 1. Aperçu de l'Aide Publique au Développement

La coopération économique, a fin d'alléger des problèmes tels que la pauvreté et la famine qui menacent les conditions de vie fondamentales des populations des pays en développement, est exécutée d'un point de vue humanitaire, ainsi qu'à partir de la prise de conscience de ce que le développement et la stabilité socio-économiques des pays en développement constituent un ensemble interdépendant des impératifs inhérents à la paix et à la prospérité du monde entier.

La coopération économique ne se limite pas aux seules actions gouvernementales des pays industrialisés, mais elle s'effectue également entre pays en développement. De plus, des organisations internationales, des entreprises privées et plusieurs associations de volontaires participent à ces actions sous des formes variées et avec des caractéristiques diverses. L'Aide Publique au Développement (APD) concerne une partie de cette coopération économique, notamment la coopération financière non-remboursable et l'assistance technique accordées par les gouvernements des pays donateurs aux pays en développement.

Dans sa recommandation sur les modalités du financement et les conditions de l'aide, le Comité d'Aide au Développement, un des comités spécialisés de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, définit la coopération économique comme "transfert de capital aux pays en développement". De plus, ce même comité divise la coopération économique selon les trois types suivants: l'APD, les autres transferts publics (OOF: Other Official Flows) et les transferts privés (PF: Private Flows). De ces trois types, l'APD est définie comme satisfaisant aux conditions suivantes:

(1) Elle est fournie par des agences officielles ou par leurs organismes d'exécution, aux pays en développement ou aux organisations internationales.

(2) Son principal objectif est de favoriser le développement économique et le bien-être des pays en développement.

(3) Elle est concessionelle et les éléments non-remboursables doivent représenter au moins 25% de son montant total. ("éléments non-remboursables" est un indice relatif aux modalités du financement de la coopération financière, et au fur et à mesure que les conditions du prêt ou du crédit (taux d'intérêt, délai de remboursement, délai de grâce) sont adoucies, la proportion des éléments non-remboursables augmente, atteignant 100 % dans le cas d'une aide financière intégralement non-remboursable.

Le montant total de l'APD, donné en 1991 par les vingt pays membres du CAD (Comité d'Aide au Développement) a été estimé à 58,272 milliards de dollars. La contribution du Japon à ce total était la plus grande, correspondant à 18,8%, soit une APD de 1.473 milliards de yens (10,951 milliards de dollars). En yens, l'APD du Japon s'est accrue de 12,2% (20,8% en dollars) par rapport au niveau de l'année précédente (1.313,2 milliards de yens ou 9.069 millions de dollars), et la proportion de l'APD dans son PNB a été de 0,32%. Si l'on tient compte de son aide aux pays de l'Europe orientale comme la Pologne, la Hongrie, Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Roumanie, l'APD du Japon s'élève à 1.483,9 milliard de yens (11,033 milliards de dollars).

Section 2. Ventilation de l'APD du Japon et aperçu des tendances récentes

1. Comment l'APD est-elle organisée?

L'APD est divisée en trois catégories de natures différentes:

(1) Don bilatéral

(2) Prêt bilatéral

(3) Souscriptions auprès des organisations internationales et autres contributions financières.

Le don bilatéral comprend la coopération financière non-remboursable (fonds accordés aux pays en développement sans obligation de remboursement) et l'assistance technique.

Dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, sont procurés des fonds pour construire des écoles, des hôpitaux, des laboratoires et autres installations, pour fournir du matériel à vocation pédagogique et pour la formation professionnelle, des équipements et outils médicaux, pour aider au remboursement des dettes. La coopération financière non-remboursable est divisée en six catégories: i) l'aide générale, ii) l'aide à la pêche, iii) l'aide d'urgence, iv) l'aide aux activités culturelles, v) l'aide alimentaire, vi) l'aide pour l'augmentation de la production vivrière.

Parmi ces six catégories, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale est chargée i) des fonds généraux, ii) des fonds à la pêche et iv) des fonds à l'augmentation de la production vivrière. JICA s'occupe de formuler le plan de base et les spécifications nécessaires pour procurer du matériel et des approvisionnements ainsi que pour construire des installations (ci-après dénommés "travaux d'études du plan de base"). Elle est aussi chargée d'entreprendre des études et d'offrir des services (y compris les services de liaison avec l'extérieur) requis pour construire des installations et fournir régulièrement du matériel et des approvisionnements (ci-après dénommés

"travaux d'accélération de l'exécution"). 60 % environ de l'aide financière non-remboursable nécessitent ces travaux d'études du plan de base et d'accélération de l'exécution.

L'assistance technique consiste à 1) transférer des technologies, des savoir-faire qui pourront stimuler l'essor du secteur socio-économique des pays en développement, et à 2) contribuer à relever le niveau de leur technologie. Le principe spécifique de l'assistance technique est d'inviter du personnel technique des pays en développement au Japon, en vue de lui assurer une formation, et d'envoyer des experts du Japon dans les pays en développement en vue d'une coopération mutuelle dans les domaines de la valorisation des ressources humaines, de la planification et de la préparation de programmes de développement. Les équipements nécessaires à ces activités sont également fournis. JICA exécute plus de 50% de l'ensemble de la coopération technique du Japon.

Le prêt bilatéral, communément appelé "prêt international de yens" ou crédit de yens", est le fonds requis par les pays bénéficiaires pour le développement, et il leur est accordé pour de longues périodes à un taux d'intérêt réduit. Le prêt bilatéral est octroyé principalement pour des projets de développement et d'amélioration dans le domaine d'infrastructures économiques et sociales - routes, barrages, systèmes de télécommunications, développement agricole, etc. Mais une des tendances récentes consiste à utiliser une plus grande partie du prêt pour financer l'achat de marchandises qui amélioreront la balance des paiements internationaux des pays bénéficiaires. Le budget du prêt bilatéral est placé sous le contrôle du Ministère des Finances, et le prêt bilatéral est accordé par le Fonds de Coopération Economique d'outre-mer (OECF) après consultation des Ministères des Affaires Extérieures, des Finances et du Commerce International et de l'Industrie, et de l'Agence de Planification Economique.

Les souscriptions auprès des et autres contributions financières organisations internationales (aides multilatérales) sont des aides indirectes effectuées par le biais d'institutions internationales. Il appartient au Ministère des Affaires Etrangères de contrôler les contributions au Programme de Développement des

Nations Unies, au Fonds de la Population des Nations Unies, à l'Organisation Asiatique de la Productivité et à d'autres Organisations des Nations Unies. Le Ministère des Finances est chargé des souscriptions auprès de la Banque Mondiale, de l'Association Internationale du Développement (IDA), de la Banque Asiatique de Développement et d'autres organisations internationales de financement du développement.

2. Aperçu des tendances récentes

Le Japon est devenu membre des pays donneurs d'aide en s'associant au Plan Colombo en 1954 avec un budget initial d'aide de 18 millions de yens (50 mille dollars). De 1953 à 1966, le Japon a emprunté 860 millions de dollars au fonds de développement de la Banque Mondiale pour financer les projets du train à grande vitesse et du barrage de Kurobe. Le Japon était ainsi à la fois emprunteur et donateur. En juillet 1990, il a fini de rembourser ses dettes, et à peu près en même temps on a pris conscience de ce que le Japon avait dépassé les Etats-Unis en 1989, en devenant le premier donateur d'APD du monde. C'était un événement historique pour les programmes d'aide du Japon.

l'APD du Japon en 1991, y compris son aide à l'Europe orientale, s'est élevée à un montant estimé de 1.483,9 milliard de yens (11,033 milliards de dollars) pour ce qui est des décaissements nets. Ce qui représente, en yens, une augmentation de 11,1% (19.6% en dollars) par rapport au total de l'année précédente de 1.335,3 milliard de yens (9.222 millions de dollars). Ce qui a fait du Japon le plus grand donateur d'APD parmi les pays membres du CAD pour la deuxième année depuis 1989.

Avec les "quatrièmes cibles de l'APD à moyen terme", proclamées en juin 1988, le Japon s'est fixé les objectifs suivants:

* fournir une aide d'au moins 50 milliards de dollars sur une période de cinq ans entre 1988 et 1992 et relever progressivement la part de l'APD dans le PNB.

* accroître l'aide financière non-remboursable et les mesures d'allégement de la dette dans les pays les moins avancés (PMA).
* étendre l'assistance technique, renforcer les relations avec les organisations non-gouvernementales (ONG) et promouvoir l'échange culturel international.
* envoyer plus d'experts auprès des organismes internationaux et encourager le transfert technologique vers les pays en développement à travers ces organismes internationaux.
* améliorer la qualité des crédits en yens et favoriser l'utilisation de prêts non liés.
* renforcer le système d'exécution de l'aide en augmentant les effectifs concernés et intensifier les relations avec les groupes du secteur privé.

D'après le résultat des études du CAD en juin 1991 sur l'aide du Japon, ce dernier était le premier pays donateur en terme d'APD aux PMA du monde durant l'année 1989. Ce rapport a fait l'éloge des efforts du Japon pour augmenter ses prêts déliés (en 1988, 75,6 % des prêts accordés par le Japon avaient été déliés, en comparaison du taux moyen du CAD, 56,7 %), bien qu'il lui se soit vivement conseillé d'augmenter ses éléments non-remboursables (situés au niveau le plus bas parmi les pays membres du CAD) et se soit montré soucieux de l'insuffisance des effectifs pour l'exécution des programmes d'aide.

Les bouleversements et les révolutions survenues ces dernières années en Europe centrale et orientale ainsi qu'en ex-Union soviétique ont donné plus d'élan aux mouvements pour la démocratisation, à l'introduction de l'économie de marché et ont amplifié l'importance accordée au respect des droits de l'homme dans les pays en développement. En même temps, la Guerre du Golfe a été l'occasion pour la communauté internationale de reconnaître la nécessité de prêter due attention à l'émergence d'une forme de course à l'armement dans les pays en développement et de concentrer ses efforts en vue de contrôler les dépenses militaires et le processus de désarmement.

Vu cette situation, le gouvernement du Japon a déclaré en avril 1991, que l'aide du Japon serait fournie sur la base d'une évaluation globale de 1) ses relations bilatérales avec les pays bénéficiaires, 2) la situation internationale du pays bénéficiaire (y compris ses mesures de sécurité), 3) ses besoins en matière de développement et de 4) son climat économique et social. De surcroît, une telle évaluation suppose une attention vigilante portée aux activités suivantes du pays bénéficiaire: 1) dépenses militaires, 2) développement et production de missiles, d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, 3) importation et exportation d'armes, 4) efforts pour la démocratisation et l'introduction d'une économie de marché et la garantie du respect des droits fondamentaux de l'homme et de la liberté.

D'autre part, la politique d'aide, dans la dernière phase des années 80, s'est davantage concentrée sur les questions liées à l'environnement, à la pauvreté, au rôle des femmes dans le développement (WID), à la population et à d'autres problèmes d'ordre mondial. L'environnement, en particulier, est l'un des principaux sujets qui sont débattus lors des conférences au sommet des pays industrialisés depuis 1989. Les pays en développement sont face à plusieurs problèmes, dont la pauvreté, l'explosion démographique, l'exploitation inappropriée des terres cultivables et des zones forestières (d'où l'expansion de la désertification), le déboisement et l'extinction de plusieurs espèces d'animaux sauvages. Avec le processus d'industrialisation, ces pays se trouvent aussi confrontés à d'autres problèmes comme la pollution industrielle, la détérioration des conditions de vie, qui résultent de la concentration excessive de la population dans les zones urbaines.

Le Japon est un des premiers pays donateurs du monde, et comme tel il a besoin de rester en contact permanent et de coordonner ses actions avec celles des autres pays industrialisés, tout en renforçant ses efforts pour nouer des dialogues sur le plan politique avec les pays en développement. En agissant de la sorte, il pourra, grâce à ces aides, attaquer ces problèmes de manière plus efficace et jouer un rôle décisif dans l'aide au développement.

Chapitre 2
Les Activités Principales Récentes

Section 1. Formulation de plans d'exécution de programmes par une approche adaptée à la spécificité de chaque pays

Les changements récents qui sont apparus dans les conditions économiques et sociales des pays en développement et des Etats environnants ont conduit à une plus grande complexité et diversité des besoins de développement de ces pays. En plus de l'accent mis autrefois sur l'aide axée sur les besoins humains fondamentaux et l'amélioration de l'infrastructure économique et sociale, l'éventail des besoins s'est élargi englobant l'ajustement structurel, le soutien à la transition vers l'économie de marché, la promotion des exportations, l'utilisation plus étendue de la technologie de pointe, les mesures pour lutter contre la pauvreté et la protection de l'environnement.

Pour répondre correctement aux besoins des pays en développement qui présentent des conditions diverses et sont à des niveaux différents de développement, il est nécessaire, plus que jamais, d'établir un système rationnel et cohérent d'exécution des programmes susceptible de contrôler l'ensemble du cycle des projets, de la planification jusqu'à l'exécution et l'évaluation. En commençant par l'identification des projets les plus prometteurs pour un développement hautement efficace, un tel système doit également comprendre la formulation des projets de coopération dans leur forme la plus appropriée, l'exécution systématique et efficace et le suivi de ces projets, l'évaluation au moment de leur achèvement et le recyclage des résultats de cette évaluation pour les projets ultérieurs.

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel d'adopter une "approche adaptée à la spécificité de chaque pays", basée sur une estimation précise des conditions et

problèmes que connaît actuellement le développement social et économique d'un pays particulier. Il est également indispensable d'identifier les problèmes, les secteurs et les régions auxquels il faut accorder la priorité dans l'action d'aide, de concevoir des plans pour les domaines et formes de coopération efficiente et efficace.

A titre d'une phase de cette approche, JICA a organisé des équipes d'études par pays, et, depuis l'exercice 86, a poursuivi des études de base et des analyses des approches de l'Agence de l'aide aux principaux pays bénéficiaires. En plus de cela, JICA a organisé des équipes d'études par secteur et a poursuivi des examens de ses approches de l'aide dans divers secteurs depuis l'exercice 88. Durant l'exercice 91, JICA a exécuté des études par pays pour la Chine, l'Egypte, le Kenya et des pays de l'Océanie, et une étude par secteur sur le thème "population et développement", JICA a exécuté des études d'aide par pays pour onze pays, dont les Philippines, la Thaïlande, l'Indonésie, le Brésil et deux régions de l'Afrique et de l'Océanie jusqu'à l'exercice 91, et de surcroît JICA a continué ses aides par secteur sur les quatre thèmes suivants: environnement, pauvreté, femmes dans le développement et population.

Avec les résultats de ces études, JICA a analysé les conditions actuelles de développement dans les pays où l'Agence a des bureaux, et a également recherché les besoins de développement et identifié les projets de telle sorte que JICA peut les exécuter d'une manière systématique. Les résultats de ces activités sont résumés dans deux rapports: "Directives pour l'exécution de l'aide adaptée à la spécificité de chaque pays" et "Plan de base des projets adaptés à la spécificité de chaque pays", qui ont été originairement formulés par des bureaux d'outre-mer de l'Agence pour faire des estimations précises des besoins relatifs à l'aide. En même temps, on est en train de préparer les normes pour l'investigation des demandes, et les investigations adaptées à la spécificité de chaque pays sont exécutées afin de sélectionner les projets les plus prometteurs et ceux qui correspondent le mieux aux deux rapports mentionnés ci-dessus.

Pour appuyer et renforcer ce système d'exécution de programmes, JICA a continué à recueillir des informations depuis l'exercice 90 sur les conditions

politiques et économiques générales dans chaque pays-cible, leurs plans de développement et les efforts d'aide du Japon et des autres pays donateurs et des organisations internationales. JICA a résumé les résultats de ces travaux dans les "Fiches d'informations sur la coopération par pays". Durant l'exercice 91, des fiches ont été préparées sur 83 pays, et les fiches concernant les 41 pays où JICA a ses bureaux ont été rendues publiques sous le titre "Information de JICA sur la coopération par pays". Ces derniers rapports ont été fournis aux agences du secteur public ayant trait à l'aide ainsi qu'aux équipes d'études et spécialistes afin de les préparer pour leurs visites dans les pays respectifs.

Section 2. Coopération en matière d'environnement

Sous la pression exercée par le déboisement, la désertification, la pollution atmosphérique et la pollution de l' eau le dans des zones tant rurales qu'urbaines, l'environnement dans les pays en développement necesse de se détériorer. Vu les conditions économiques rudes existant dans ces pays, et afin de stimuler le processus de développement tout en prenant en considération la protection de l'environnement, il faut conjuguer les efforts déployés par ces pays eux-mêmes et les soutiens constants apportés par des pays plus avancés. Comme l'évoque l'intitulé ci-après "le sommet de l'environnement", le Sommet de Paris tenu en juillet 1989 a été marqué par les déclarations d'une plus grande aide aux pays en développement afin de préserver l'environnement de notre planète pour les générations futures et de maintenir une croissance durable dans les pays en développement. Le Japon a déclaré qu'il offrirait 300 milliards de yens pour l'aide dans le domaine de l'environnement de 1989 à 1991, et jusqu'à la troisième année, 1991, il a fourni plus que 408,1 milliards de yens, excédant ainsi de loin sa promesse originelle. De plus, lors de la première conférence mondiale pour la protection de l'environnement parrainée par le Japon et tenue à Tokyo en septembre 1989, l'aide du Japon aux pays en développement dans les domaines relatifs à divers problèmes environnementaux a attiré l'attention de tous les participants.

Depuis plusieurs années, JICA a étendu sa coopération à divers domaines concernant l'environnement sous différentes formes: envoi d'experts, accueil de stagiaires et exécution d'études de développement. JICA intervient dans les secteurs suivants: la conservation des forêts, la lutte contre les problèmes de pollution urbaine comme la pollution atmosphérique et la pollution de l'eau, l'amélioration du système d'eau potable et de traitement des eaux usées, et la protection des systèmes écologiques. En plus, JICA a œuvre de manière à accentuer la prise en considération de l'environnement en partant du principe que la prise en considération de l'environnement est, de la plus grande importance lors de l'exécution dès la première phase des projets de développement dans les pays en développement.

En 1988, JICA a formé une équipe d'études de l'aide pour examiner des measures visant à refnorcer encore plus sa contribution à la coopération en matière d'environnement. En a résulté, en août 1989, bureau de l'environnement au sein du Département de la planification et une personne chargée des affaires environnementales a été affectée à chaque département d'exécution département d'exécution indépendant dans l'Agence. Ensuite, en mai 1991, le Bureau de l'environnement a été réorganisé et réétabli comme Section de l'environnement, du rôle des femmes dans le développement (WID) et des affaires globales, pour faciliter l'exécution efficace non seulement des mesures environnementales mais aussi des activités concernant les problèmes de développement comme le rôle des femmes dans le développement (WID) et la lutte contre la pauvreté.

JICA a développé les directives pour intégrer les considérations d'order environnemental dans les projets de développement dans divers domaines. Ces directives visent à trouver l'equilibre dans les études de développement entre le développement et l'environnement du point de vue d'un développement durable. Elles esquissent les méthodes pour incorporer d'une manière appropriée les considerations environnementales dans les cycles des projets dès la première phase. En février 1990, les directives ont été formulées pour le plan de construction de barrages, et dans l'exercice 91 les directives sur l'environnement ont été élaborées dans le secteur de l'agriculture et de l'infrastgructure socio-économique dans 13 domaines ainsi que dans l'industrie en général. De surcroît, JICA a publié un manuel pour intégrer les considérations environnementales dans les phases préliminaires et avancées des études.

Afin de mettre l'accent sur les considérations environnementales dans la formulation des projets, ont été instituées des mesures budgétaires depuis l'exercice 90 pour ce domaine, des mesures qui ne dépendent pas du poste budgétaire pour les études générales pour formuler des projets. Et au cours de l'exercice 91, trois études pour formuler des projets sur l'enviomnement ont été réalisées, y compris les mesures pour protéger l'environnement côtier du Bangladesh et les secteurs prioritaires dans le développement terrestre de l'Indonésie. En outre, depuis l'exercice 92, ont été instituées des mesures

budgétaires pour permettre la participation de spécialistes de l'environnement dans les phases préliminaires et avancées des études pour 34 projets de développement.

JICA s'est efforcée d'étendre et de renforcer ses projets relatifs à l'environnement, dans le but de protéger l'environnement naturel et d'améliorer les conditions environnementales de la vie humaine parmi d'autres problèmes. Dans ce domaine JICA s'est concentrée sur la protection des forêts, les mesures contre la pollution, le maintien des systèmes d'eau potable et de traitement des eaux usées, et les mesures préventives contre les sinistres par l'exécution d'études de développement, de l'assistance technique de projet-type, et l'envoi de Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV). De plus, afin d'établir un sysème d'administration de l'environnement, de recherches et de contrôle, et de protéger les systèmes écologiques, la coopération a été étendue par l'envoi d'experts, l'accueil de stagiaires et la coopération de projet-type.

L'assistance technique dans le cadre des projets relatifs à l'environnement exécutés durant l'exercice 91 comprend l'accueil de 592 stagiaires (55 cours de stage en groupe), l'envoi de 161 experts et 67 memebres de JOCV, 38 programmes d'assistance technique de projet-type, et 63 études de développement, totalisant la dépense de 13,1 milliards de yens. Parmi ces projets, le Projet sur la recherche environnementale et le centre de formation, actuellement en cours en Thaïlande, et le Centre de l'amitié sino-japonaise pour la protection de l'environnement et le Centre de contrôle de l'environnement en Indonésie (tous les deux doivent être achevés dans l'avenir), attirent de plus en plus l'attention du Japon et de la communauté internationale. Ces centres, qui ont pu être créés en conjugant l'aide non-remobursable et l'assistance technique de projet-type, sont destinés à l'enrichissement culturel de la population et au renforcement des systèmes d'organisations pour la protection de l'environnement dans les pays en développement.

Section 3. Le rôle des femmes dans le développement

L'exercice 91 a été l'année d'un progrès important réalisé par JICA dans le domaine du rôle des femmes dans le développement (WID), car cette année a été marquée par la création de la Section de l'environnement, du rôle des femmes dans le développement et des affaires globales et par le parrainage par JICA du séminaire international dans ce domaine organisé à Yokohama.

1. WID: Arrière-plan

Les femmes des pays en voie de développement jouent les rôles essentiels dans les activités économiques de leurs sociétés. Elles travaillent dans plusieurs domaines; production alimentaire pour leurs familles, acquisition d'eau potable et combustible de leurs familles, travail ménager, et participation aux activités autonomes dans les collectivités locales. Pourtant, par le passé, une considération suffisante n'était pas accordée dans les projets de développement économique aux contributions à la société faites par ces femmes.

Stimulée par la déclaration de la Décennie des Nations Unies pour les Femmes (de 1976 à 1985) et par la Conférence Mondiale des Femmes tenue à Nairobi, Kenya en 1985, la communauté internationale reconnaît de plus en plus la nécessité de comprendre correctement le rôle des femmes dans le développement, d'encourager leur participation et d'améliorer leurs conditions. De plus, en 1983, le Comité d'Aide au Développement a adopté les "Principes Directeurs du CAD pour les Agences de l'Aide qui soutiennent le Rôle des Femmes dans le Développement", dans lesquels il a fait appel à une plus grande participation des pays membres aux efforts d'aide en conformité avec ces principes.

Parallèlement à ces développements, JICA a créé une équipe supplémentaire d'études sur les femmes dans le développement. De février 1990 à février 1991, elle a effectué des études sur la participation fondamentale du Japon à l'APD et sur l'incorporation des perspectives féminines à tout domaine et thème particulier de l'aide en vue de stimuler une plus grande participation par les femmes au

développement. Le rapport de cette équipe d'études donne un aperçu des conditions présentes des femmes dans les pays en développement et des problèmes qui pèsent sur elles dans tels domaines importants comme la santé, l'éducation, l'emploi, l'agriculture, et l'environnement. Les mesures pour alléger ces problèmes et pour favoriser les projets concernant le rôle des femmes dans le développement ont été esquissées sous forme de recommandations spécifiques.

2. Participation de JICA

En réponse à ces recommandations, JICA a créé la Section de l'environnement, du rôle des femmes dans le développement et des affaires globales en mai 1991, et a nommé un chef engagé à plein temps pour examiner les questions du rôle des femmes afin de favoriser les projets ayant trait à ce secteur. Ci-dessous sont présentées les grandes lignes de la participation de JICA aux problèmes relatifs au rôle des femmes dans le développement pour l'exercice 91.

Pour montrer clairement la priorité accordée aux problèmes relatifs au rôle des femmes, JICA a intégré les probèmes prioritaires de ce secteur à ses "Directives exécution des projets", faites en juillet 1991, et a déployé des efforts sérieux pour faire avancer les projets concernés. De plus, en vue d'échanger des informations sur le rôle des femmes avec les parties engagées dans l'aide tant au Japon qu'à l'étranger, JICA a tenu un séminaire en août 1991 en invitant comme participants six spécialistes des comités du CAD/WID, de Norvège, du Royaume-Uni et d'autres pays. En février 1992, JICA a tenu un symposium international sur le rôle des femmes, conjointement avec les autorités municipales de Yokohama, en invitant le directeur de l'Institut de Recherches et de Stages Internationaux pour la Promotion Sociale des Femmes des Nations Unies (INSTRAW) et des spécialistes du rôle des femmes dans le développement des Philippines et du Kenya.

En vue d'élargir la sphère des projets relatifs au rôle des femmes dans le développement, JICA a effectué des études durant l'exercice 91 au Ghana et au Kenya pour identifier et formuler des projets d'aide relatifs au rôle des femmes

dans le développement. Dans le domaine de la coopération relative aux femmes dans le développement ont été exécutés 21 projets dans le cadre de la coopération technique de projet-type, 13 études de développement, et huit stages de formation en groupe, (et deux stages dans des pays tiers). En plus, 372 membres de JOCV et 122 experts ont travaillé pour les projets concernant le rôle des femmes dans le développement.

Le point le plus important dans l'assistance technique de projet-type est le domaine des soins médicaux et de la santé, y compris les soins de santé lors de la maternité et la formation d'infirmières. En plus, cette coopération concerne le Centre de Rééducation pour les Accidentés du Travail en Thaïlande, où ont été inaugurés des cours pour les femmes, et le Projet de Stage de foresterie Sociale au Kenya, où les femmes sont encouragées à y participer activement conformément aux résultats des études de base. En outre, JICA a ouvert en 1991 le débat sur la méthode à adopter dans le cadre d'une assistance technique visant à relever le niveau technique des femmes susceptible de contribuer à améliorer leur vie rurale. Il y a plusieurs projets d'études de développement en cours, où est accordée une attention particulière aux problèmes concernant les femmes, y compris l'accent mis sur l'amélioration du niveau de vie dans les études globales de développement dans les villages agricoles.

Comme stages de formation en groupe, il y a le "Séminaire sur les machineries nationales pour la promotion sociale des femmes" en cours et le "Développement du ménage dans le secteur agricole" ainsi que le nouveau "Séminaire pour les fonctionnaires de haut niveau sur l'amélioration du statut des femmes". Ce nouveau séminaire, inauguré pendant l'exercice 91 en coopération avec des collectivités locales au Japon, constitue un forum pour un échange actif des opinions par les participants.

Beaucoup de membres de JOCV ont été directement chargés de la tâche de diriger les organisations engagées dans les affaires relatives aux femmes, et beaucoup de membres participent aux activités concernant les femmes dans le développement dans le cadre de leurs propres activités régionales. Le succès dans ce domaine est dû en partie à la grande similarité existant entre les actions de base

qui caractérisent les activités des JOCV et les concepts directeurs qui se trouvent derrière les activités liées au rôle des femmes.

Une étape importante pour développer encore plus les activités liées au rôle des femmes est la formation et le stage du personnel dans le domaine des femmes dans le développement. JICA a répondu à ce besoin en créant un stage de formation sur la vidéo pour les problèmes des femmes et en inaugurant un nouveau stage de trois mois pour former des spécialistes dans le domaine des femmes dans le développement, qui s'est déroulé de janvier à mars 1992. En plus, JICA a publié un manuel axé sur les questions du rôle des femmes dans le développement en vue de contribuer à l'expansion et au renforcement des projets relatifs à ce secteur.

Section 4. Internationalisation des régions et coopération internationale

Les projets de l'APD étant en expansion d'une année à l'autre, les requêtes de coopération de la part des pays en développement viennent de couvrir une gamme plus diverse et plus vaste de secteurs que par le passé, allant de l'infrastructure jusqu'aux services de soutien. En vue de répondre à ces requêtes, JICA, qui a exécuté jusqu'à présent des programmes d'assistance technique principalement par l'intermédiaire de gouvernements centraux, doit étendre ses programmes de coopération en y engageant activement des collectivités locales. Les collectivités locales ont une ressource particulièrement riche de connaissances sur la technique pour soutenir les industries locales (programmes pour exploitations à échelle relativement réduite) et pour résoudre des problèmes environnementaux comme les les mesures préventives contre la pollution, l'hygiène en milieu urbain (système relatif aux eaux usées et à l'eau potable, le traitement des déchets, etc.) et il est souhaitable que les agences placées sous la responsabilité du gouvernement local participent à l'assistance technique dans ces domaines. Quelques gouvernements locaux ont non seulement pris l'initiative d'étendre leurs programmes de coopération internationale d'une manière conventionnelle par l'échange de liens d'amitié internationale avec leurs villes jumelées, mais ont aussi participé positivement aux activités de JICA.

Durant l'exercice 91, 33 stages de formation en groupe de JICA pour 221 stagiaires ont été mis à exécution par des collectivités locales. La même année, JICA a envoyé 244 experts et 79 volontaires JOCV de collectivités locales (comprenant les nouveaux envoyés et ceux de l'année précédente). Des Programmes d'Accueil de Jeunes ont été mis à exécution depuis 1984 en collaboration avec des collectivités locales. Au cours de l'année fiscale 1991, JICA a accueilli 1.258 jeunes.

La participation par des collectivités locales aux projets de coopération internationale devient chaque année de plus en plus fréquente, mais les approches sont différentes d'une collectivité locale à l'autre. Par conséquent, il est

nécessaire pour JICA de soutenir les efforts des collectivités locales dans leur participation à la coopération internationale, en prenant en considération le niveau d'expérience de chaque collectivité locale et d'autres paramètres. Depuis l'exercice 86, l'Institut pour la Coopération Internationale a organisé des stages pour des fonctionnaires de collectivités locales, et 49 fonctionnaires ont participé à quatre semaines de stage de formation au cours de l'exercice 91. Durant l'exercice 88, JICA a tenu deux séminaires sur la coopération internationale et les collectivités locales, auxquels ont assisté des représentants des villes principales et de collectivités départementales.

Ces séminaires ont soulevé les problèmes qu'ont les communautés régionales, concernant l'insuffisance de personnel et le manque d'informations lors de l'exécution de la coopération internationale et cherché à justifier la nécessité pour les collectivités locales de participer directement à la coopération internationale.

En 1990, a été tenue 'une Réunion d'études sur la modalité des activités des collectivités locales et de la coopération internationale' par l'équipe composée d'éminentes personnalités et de représentants de collectivités locales, du Ministère des Affaires Extérieures et de JICA. Ils ont discuté à cette occasion sur les démarches que les collectivités locales devraient adopter pour prendre l'initiative de la coopération internationale, ainsi que sur les relations entre les collectivités locales et JICA pour exécuter une telle coopération. Le rapport intitulé "Collectivité Locale dans le Domaine International" a été publié (l'éditeur: Edition de la coopération internationale du Japon S.A.).

L'exercice 91 a été marqué par la formation d'un nouveau réseau des experts qui étaient rentrés au Japon de pays étrangers de leurs affectations. Composé de 14 sections locales, ce réseau avait pour tâche de rassembler, région par région, ces experts rapatriés qui sont dispersés partout dans le pays. Durant l'exercice 92, ces groupes élaboreront des projets pour les activités visant à stimuler la participation aux projets de coopération internationale dans leurs régions respectives, et ainsi à recruter des nouveaux experts pour ces projets.

Section 5. Relation avec d'autres pays industrialisés et avec des organismes internationaux

Au fur et à mesure que le Japon augmente le volume de son aide et en fournit à un nombre croissant de pays, il a besoin d'accomplir plus d'efforts pour coordonner ses politiques d'aide avec celles d'autres pays et d'organismes internationaux et il doit en même temps s'engager plus avant dans des projets conjoints.

Avec les Etats-Unis, le Japon est devenu un des plus grands pays donateurs. L'APD du Japon représente près de 20 % du total de l'aide fournie par les pays membres du CAD. Son aide est destinée à presque tous les pays en développement du monde, et pour 24 pays en développement (y compris Hong-Kong) le Japon est le plus grand pays donateur. C'est ainsi que la politique japonaise d'aide exerce une profonde influence sur les politiques de développement des pays bénéficiaires, et les orientations de son aide ne sont plus quelque chose que les autres pays donateurs peuvent tranquillement négliger. Le Japon doit donc discuter suffisamment à la fois avec les pays bénéficiaires et avec les autres pays industrialisés et les organismes internationaux, et il doit coordonner ses politiques avec celles adoptées par tous ces pays.

JICA a renforcé ses liens avec les autres pays donateurs et organisations internationales à travers plusieurs canaux. Ces efforts se traduisent par sa participation aux conférences du CAD et aux groupes de conférence parrainés par la Banque Mondiale, la coopération au niveau de projets particuliers avec le Programme de Développement des Nations Unies (UNDP) et l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID), l'exécution d'études concernant les programmes financés par la Banque Mondiale, et son co-parrainage de séminaires et de symposiums.

Cette coordination a permis de: 1) saisir correctement les besoins de développement des pays en développement et les informations les concernant; 2) relever l'efficacité globale des programmes de développement en évitant tout chevauchement et encourageant les participants à s'engager dans les activités

d'aide suivant leurs compétences et en fonction de leurs syécialisations respectives; et de 3) favoriser l'entente entre les pays donateurs et les pays en développement et parmi ces derniers eux-mèmes. Par conséquent, JICA a l'intention de ocntinuer à renforcer ces liens, y compris ceux noués par l'échange de personnel.

Section 6. Coopération avec l'Europe de l'Est

Face aux vagues de démocratisation et de libéralisation qu'ont connues les pays d'Europe de l'Est depuis la seconde moitié de 1989, le gouvernement du Japon a explicité à plusieurs reprises sa volonté d'accorder une assistance financière et technique active, à l'occasion de la visite rendue par le Premier Ministre Toshiki Kaifu en janvier 1990, et lors de la conférence des pays donateurs sur l'aide à l'Europe de l'Est (conférence du G24) tenue par la CE et l'OCDE. Le gouvernement du Japon a déclaré qu'une aide de 25 millions de dollars serait fournie à la Pologne et à la Hongrie sur une période de cinq ans allant de 1989 à 1994, dans le cadre de l'assistance technique. Cette assistance est mise en oeuvre et s'est traduite par l'accueil de stagiaires dans le domaine de l'administration des affaires et de la protection de l'environnement, par l'envoi d'experts et l'exécution d'études de développement. Ces assistances partent du point de vue que le transfert technologique peut être exécuté de manière plus efficace au travers d'échanges personnels directs et mutuels.

En s'efforçant de soutenir le processus de démocratisation dans ces pays, JICA s'est fixée comme objectif principal de contribuer à l'introduction et au raffermissement des systèmes de l'économie de marché ainsi qu'à l'allégement des problèmes environnementaux. Afin de réaliser cet objectif, JICA a étendu son assistance technique en accueillant des stagiaires, en envoyant des experts et des volontaires JOCV, et en effectuant des études de développement.

Durant l'exercice 91, JICA a accueilli des stagiaires dans les domaines de la gestion des entreprises, du contrôle de la production, et de la protection de l'environnement de la Pologne, de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie, de la Bulgarie, de la Roumanie, de l'Yougoslavie, et de l'Albanie. De plus, JICA a envoyé des experts chargés de l'amélioration de la productivité en Pologne, des conseillers en matière de politiques industrielle et économique en Hongrie, des experts du secteur de l'environnement en la Tchécoslovaquie et en Bulgarie, et des conseillers dans l'administration des transports en Roumanie. JICA a effectué des études de développement sur le traitement des déchets solides pour la ville de

Poznan en Pologne, sur le traitement des déchets solides des municipalités à Budapest, et sur le plan de contrôle intégré de pollution atmosphérique pour la zone des vallées de Sajo en Hongrie, sur la désulfuration du gaz d'échappement pour la centrale de Melnic en Tchécoslovaquie, et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie en Bulgarie. Toutes ces assistances techniques ont été facilitées par l'envoi d'équipes d'études pour la formulation de projets, qui avaient pour mission d'identifier les cibles potentielles d'assistance et de formuler les projets actuels.

JICA a également accueilli des stagiaires et envoyé des e xperts en Yougoslavie et en Albanie, ces deux pays ayant été clasés par le CAD comme pays bénéficiaires de l'aide. Dans l'ex-Yougoslavie, un programme d'assistance technique de projet-type a été exécuté de 1984 à 1990 dans le domaine de l'éducation permanente pour les soins primaires de santé.

Section 7. Coopération avec l'Indochine

Enhavi en 1978 par le Viet Nam, le Cambodge a traversé une longue période de souffrance et d'instabilité qui a duré plus de 13 ans. Pourtant, avec la signature de l'Accord de Paix Cambodgienne lors de la réunion au niveau ministériel à Paris en octobre 1991. La région indochinoise est entrée dans une nouvelle ère de reconstruction et de progrès sûr.

Le Japon a assumé un rôle actif dans le processus des négociations de paix indochinoise, y compris son parrainage de la Conférence à Tokyo sur le Cambodge en juin 1990, qui était l'élément décisif conduisant à la création du Conseil National Suprême du Cambodge (SNC). De surcroît, les autres pays et organisations internationales attendent du Japon sa coopération économique aux pays de l'Indochine après l'établissement de la paix.

JICA a apporté de l'aide au Cambodge, travaillant de manière à comprendre les besoins de développement du pays, et identifiant et formulant des projets potentiels. En particulier, JICA a recommencé sa coopération pendant l'exercice 89 en accueillant des stagiaires du Cambodge. Et au cours de l'exercice 91, pour préparer l'exécution de l'aide bilatérale dans son ensemble, JICA a envoyé des équipes d'études pour identifier des projets, des spécialistes en matière de formulation de projets, des équipes d'études dans les domaines de l'agriculture et de la médecine, et des équipes d'études de JOCV.

Au Viet Nam, les effets des politiques de réforme économique (Doi Moi) lancées depuis 1989 commencent à se faire sentir, et l'activité démarre dans l'entreprise privée et d'autres domaines. Pourtant, en 1990, l'aide en provenance de l'ex-Union Soviétique, le plus grand donateur d'aide au Viet Nam, a beaucoup diminué, ce qui a eu pour résultat une réduction sensible dans la fourniture de produits essentiels comme le pétrole et l'acier, pour lesquels le Viet Nam était dépendant de l'ex-Union Soviétique. Depuis l'invasion du Cambodge en 1978, le Japon effectuait seulement la coopération humanitaire essentielle, l'aide d'urgence, et l'aide dans les domaines culturels et artistiques. Durant l'exercice 91, JICA a accueilli des stagiaires du Viet Nam et envoyé des experts dans le

secteur de la foresterie dans ce pays. En outre, avec le rétablissement de la paix au Cambodge, les gouvernements de ces deux pays ont tenu des conférences pour préparer la réouverture des programmes d'aide.

D'autre part, le Laos s'est dirigé vers l'économie de marché et a pris activement des mesures pour libéraliser son économie dans le cadre des politiques du "Nouveau Mécanisme Economique" adoptées depuis 1986. Le Japon, le donateur numéro un d'aide au Laos, en donnait principalement sous la forme de coopération non-remboursable et d'assistance technique tout en prenant en considération les questions prioritaires dans les plans de développement du Laos. Au cours de l'exercice 91, le Japon a exécuté la coopération non-remboursable générale pour le développement des villages agricoles près de la capitale et pour l'amélioration des réseaux des télécommunications et des équipements de la télévision nationale, ainsi que pour la production alimentaire, l'aide pour le remboursement de la dette, et la coopération non-remboursable à échelle réduite. JICA a également accueilli des stagiaires du Laos et y a envoyé des experts japonais.

Vis-à-vis du Cambodge et du Viet Nam, JICA a assumé la responsabilité en matière de développement économique et de coopération extérieure. JICA accueille des stagiaires, qui sont dans la position de planifier et développer la coopération avec le Japon, aux cours sur la promotion de la coopération internationale pour leur présenter les plans de coopération du Japon et son histoire et l'état actuel du développement économique du Japon. De plus, JICA organise la formation de personnel connaissant le système d'aide du Japon et fait en sorte de faciliter l'action future de la coopération économique.

Chapitre 3
Les Types d'Activités de JICA

Section 1. Amélioration de l'efficacité de l'aide

En réponse à l'opinion de la communauté internationale demandant toujours plus fortement une amélioration qualitative de l'APD du Japon, il est extrêmement important pour JICA de chercher et de formuler activement des projets opportuns, fondés sur les réalités des pays en développement et les structures d'exécution de JICA, en vue de contribuer à une assistance technique à plus grande échelle et à son exécution efficiente et efficace. Il est aussi essentiel d'effectuer des évaluations de projets, quand la coopération touche à sa fin, et des évaluations globales de l'impact des activités de JICA sur le développement économique et social des pays bénéficiaires, et de se servir de leurs résultats pour les activités futures. Ceci est aussi proposé par le Conseil Intérimaire de Promotion de l'Amélioration Administrative et par le Conseil de Coopération Economique à l'Etranger. Sur cette proposition, le budget pour la formulation et l'évaluation des projets a été systématiquement réorganisé et augmenté, et lors de l'exercice 88, une nouvelle ligne budgétaire a été établie pour améliorer l'efficacité de l'aide.

L'amélioration de l'efficacité de l'aide couvre quatre catégories: i) les études pour la planification et la coordination des projets, ii) les évaluations par projet et des projets intersectoriels, iii) les recherches élémentaires pour améliorer l'efficacité des projets et iv) l'encouragement à l'exécution des projets.

1. Les Etudes pour la planification et la coordination des projets

1.1 Etudes de formulation des projets

Le processus d'études de formulation des projets commence par l'envoi d'équipes d'études composées d'experts qui participent à l'études des requêtes

pour la coopération formulées par les gouvernements de pays en développement ou en coopération avec des bureaux de JICA à l'étranger, ceci afin de décider si ces requêtes sont parfaitement conformes au besoin réel de développement du pays en question, de décider quel type ou quelle combinaison de types de coopérations de JICA est le plus approprié à la requête et le plus apte à être efficace, de discuter et coordonner les résultats avec les gouvernements bénéficiaires, et de coopérer avec eux pour la formulation de projets appropriés.

1.2 Etudes pour l'identification des projets

Des équipes d'études sont envoyées pour étudier l'orientation de la coopération future relative aux requêtes spécifiques de développement et pour sélectionner et définir les projets à exécuter par le biais de discussions avec le gouvernement qui a formulé la requête.

1.3 Etudes par pays et par secteur

Dans le cas des principaux pays bénéficiaires de l'aide et des secteurs spécifiques de l'aide, des études d'aide par pays et par secteur sont effectuées par des experts extérieurs disposant de connaissances dans de vastes domaines, à travers des analyses, des discussions et des études sur place dans le but d'exécuter l'aide par pays et par secteur d'une manière efficace et efficiente.

1.4 Etudes de l'environnement pour chaque pays

Pour incorporer encore les considérations d'ordre l'environnemental à l'exécution de diverses sortes de projets, JICA recueille et traite des informations concernant l'état actuel et les systèmes de protection de l'environnement dans les pays en développement. En outre, JICA étudie l'état de participation des organisations et des agences gouvernementales de chaque pays chargées des affaires environnementales à l'action de protection de l'environnement, et les circonstances des problèmes environnementaux de chaque pays.

1.5 Spécialistes de la formulation de projets

Des études élémentaires plus détaillées et des études sur place pour chaque projet sont nécessaires d'après les vues de spécialistes pour certains domaines prioritaires du développement, tout en prenant en considération les résultats des études par pays et par secteur. Des formulations de projets possibles de coopération sont conçues et promues aussi du point de vue de l'harmonie avec la planification globale du développement et de la relation avec d'autres projets.

1.6 Etudes de base dans les domaines spécifiques

Comme les problèmes et les besoins de développement dans les pays en développement deviennent de plus en plus diversifiés et compliqués, dans les domaines où elle n'a pas d'expérience ou de connaissances spécialisées, JICA étudie et analyse les informations de base nécessaires à l'exécution des programmes de coopération. Grâce à ces travaux, JICA est capable de concevoir des méthodes et des plans spécifiques de coopération pour l'exécution efficace des projets.

2. Evaluation de l'aide

Un comité d'études d'évaluations a été créé en juillet 1981 avec l'objectif d'étudier les requêtes pour évaluer l'efficacité des projets, et contribuer à leur exécution régulière et efficace. Une équipe de travail organisée au sein du comité a examiné des méthodes d'évaluation sous la direction du comité et formulé les principes de l'évaluation qui ont fait l'objet d'un rapport et ont été approuvés à la réunion des directeurs en janvier 1991. Pour une évaluation efficace et efficiente, la Division de l'Evaluation du Département de la Planification a été réorganisée afin de relever et d'intensifier sa fonction et elle a pris le nom de "Division d'Evaluation et de Suivi après Projet" au sein du même département en 1990. Le rôle principal de la division est réparti comme suit: diriger l'équipe de travail du comité d'études d'évaluations, effectuer l'évaluation de l'impact des projets pour en mesurer les résultats réels, et recueillir les informations nécessaires pour la

coopération, lors du suivi dans les pays bénéficiaires après l'achèvement de projets, classer et analyser les informations recueillies par pays et par type de projets pour faciliter l'utilisation ultérieure des résultats d'évaluation pour le suivi et pour les activités futures.

Les types d'évaluations exécutées par JICA se divisent selon les catégories suivantes:

2.1 Etudes pour l'évaluation de chaque projet

Au moment de l'achèvement de chaque projet ou après la période de prolongation de la coopération, une équipe d'études composée d'experts est envoyée pour mesurer l'effet de la coopération et déterminer jusqu'à quel point les objectifs de la coopération sont atteints, pour étudier l'orientation de la coopération future relative au projet en cours d'études et pour donner des conseils et des instructions concernant la formulation de projets similaires possibles dans l'avenir.

2.2 Autres types d'études pour l'évaluation

(1) Etudes pour l'évaluation par pays

Les projets de coopération qui sont achevés depuis un certain temps sont sélectionnés par pays, et l'effet intersectoriel et les problèmes rencontrés au cours de la coopération avec ce pays sont évalués.

(2) Etudes pour l'évaluation par des tiers

Des étrangers ou des tiers possédant une longue expérience dans les études ou l'exécution de la coopération internationale (experts avec une expérience en matière d'assistance technique ou savants) font des études pour l'évaluation d'un point de vue spécialisé et objectif.

(3) Etudes pour l'évaluation conjointe

En collaboration avec des organisations de planification et d'exécution du développement dans les pays bénéficiaires, ou avec des chercheurs locaux, etc., des projets achevés sont conjointement sélectionnés et globalement évalués.

(4) Etudes pour l'évaluation d'un secteur spécial

Des thèmes spécifiques – formes spécifiques d'activités menées par JICA ou programmes dans des secteurs spécifiques – sont sélectionnés et évalués, et les problèmes et les améliorations requises sont présentés de manière sommaire.

(5) Evaluations par le personnel des bureaux à l'étranger

Les bureaux de JICA à l'étranger, bien au courant des situations locales, effectuent des études pour l'évaluation avec l'aide d'organisations de recherches du pays bénéficiaire.

3. Recherches élémentaires pour l'amélioration de l'efficacité des projets

Pour assurer une plus grande efficacité, des recherches élémentaires sont menées sur des points communs aux diverses activités de JICA.

4. Encouragement de l'exécution des projets

(1) Etudes rétroactives

Après l'achèvement des projets, les bureaux à l'étranger effectuent des études rétroactives pour confirmer les mesures nécessaires au maintien des effets et des impacts obtenus par ces projets.

(2) Etudes élémentaires pour la planification des systèmes d'information

Au moyen de l'intégration organique d'un système informatique conventionnel, un système d'information donne la possibilité d'une utilisation systématique et efficace d'une vaste gamme d'informations. Avec ce système, on peut accumuler et utiliser d'une manière globale les informations obtenues à chaque phase de l'opération ainsi que les informations nécessaires de sources extérieures.

(3) Réseau d'informations

Dans le cadre du système global d'informations mentionné ci-dessus, JICA encourage l'utilisation mutuelle d'informations entre son siège et ses organisations et branches.

(4) Organisation d'informations sur l'aide par pays

Les informations accumulées durant l'exécution des projets sont classées selon chaque pays bénéficiaire. Ces informations sont organisées et combinées avec les informations de base et avec les documents informatisés sur chaque pays.

(5) Spécialistes d'études à l'étranger

Avec la perspective de renforcement des fonctions des bureaux à l'étranger, les informations techniques etc. sont recueillies et analysées par des experts techniques locaux.

Durant l'exercice 91, ont été exécutées les études et recherches suivantes:

1. Etudes pour la planification et la coordination des projets

1.1 Etudes pour la formulation des projets

40 équipes d'études ont été envoyées dans 33 pays en développement ou régions ainsi que dans deux organisations internationales pour formuler des projets, dans les zones géographiques suivantes:

Asie	15	(37%)
Moyen Orient	4	(10%)
Afrique	7	(18%)
Amérique Latine	7	(18%)
Océanie	1	(2%)
Europe	4	(10%)

(les deux équipes envoyées dans les organisations internationales correspondent à 5 %)

1.2 Etudes pour l'identification des projets

13 équipes d'études ont été envoyées dans 19 pays en développement ou régions pour discuter et identifier les orientations de la coopération faisant l'objet de requêtes, dans les zones géographiques suivantes:

Asie	12	(63%)
Moyen Orient	1	(5%)
Afrique	3	(16%)
Amérique Latine	3	(16%)

1.3 Etudes par pays et par secteur

Des comités académiques ont été installés pour effectuer des études d'aide par pays sur la Chine, l'Egypte, le Kenya et le Népal, et des études d'aide par région sur l'Océanie et l'Afrique sub-saharienne. Les études par secteur ont été effectuées pour des problèmes d'importance mondiale comme la population et le développement. Les comités ont fait des études élémentaires sur les approches de

ces problèmes dans le développement et en ont présenté les résultats dans des rapports.

1.4 Etudes sur le service d'information relative à l'environnement par pays

Une délégation a été envoyée aux Philippines.

1.5 Envoi de spécialistes en matière de formulation des projets

Des spécialistes de la formulation de projets ont été envoyés au Bangladesh, au Cambodge, en Mongolie, au Népal, et dans 18 autres pays pour formuler des projets à partir de leurs expertises.

1.6 Etudes de base pour des secteurs spécifiques

Une délégation a été envoyée pour étudier l'éducation au Laos.

2. Evaluations de l'aide

2.1 Etudes pour l'évaluation de chaque projet

Au total 50 études pour l'évaluation ont été effectuées, en principe au moment de l'achèvement de chaque projet. Réparties selon leur nature, ces études ont inclus six programmes de stage, un projet avec l'envoi d'experts, 14 projets de coopération pour le développement social, six projets de coopération sanitaire et médicale, 12 projets de coopération dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche, trois projets de coopération pour le développement industriel et huit projets de coopération financière non-remboursable.

2.2 Autres types d'études pour l'évaluation

(1) Etudes pour l'évaluation par pays

Deux mission d'études ont été envoyées dans deux pays: Thaïlande et Kenya.

(2) Etudes pour l'évaluation par des tiers

Une équipe d'études a été envoyée au Paraguay.

(3) Etudes pour l'évaluation conjointe

Trois évaluations conjointes ont été faites au Mexique et en Indonésie par JICA et par les autorités locales respectives.

(4) Etudes pour l'évaluation de secteurs spéciaux

Trois évaluations de secteurs spéciaux ont été faites: études de méthodes pour l'évaluation sectorielle en Asie, de formation professionnelle en Malaisie, et des ressources hydrauliques en Thaïlande et au Népal.

(5) Evaluation par le personnel des bureaux à l'étranger

Le personnel des bureaux à l'étranger qui possède suffisamment de connaissances sur le pays où il réside, a fait une évaluation de projets en Indonésie et dans seize autres pays.

3. Etudes élémentaires pour améliorer l'efficacité des projets

Quatre études ont été faites: i) études de base I et II sur le développement de GCP (gestion de cycle du projet); ii) études de base pour les aspects juridiques des experts; iii) études de base pour l'amélioration de l'efficacité des projets; iv) études sur les critères de sélection des projets.

4. Encouragement à l'exécution des projets

(1) Etudes rétroactives

Sur la base des résultats des études rétroactives sur les projets (y compris les coopérations de projet-type, les coopérations financières non-remboursables et les fournitures indépendantes d'équipements) menées par 43 bureaux à l'étranger de JICA, des examens et des analyses d'informations ont été réalisés, de manière à ce que la rétroaction à partir des résultats puisse maintenir l'effet de coopération et faciliter l'identification et la formulation de futurs projets.

(2) Etudes élémentaires pour la planification des systèmes d'information

En se fondant sur la conception de base du système intégré d'information établie durant l'exercice 90, JICA s'est fixé le plan d'amélioration de ses opérations pour la gestion des projets dans la perspective d'une systématisation future.

(3) Réseau d'informations

Le système de réseaux d'informations a été établi afin de favoriser une utilisation efficace d'informations entre le siège de JICA et ses organisations et bureaux affiliés.

(4) Organisation de l'information sur l'aide par pays

Des fichiers sur 83 pays ont été complétés par des informations sur l'assistance technique.

(5) Spécialistes d'études à l'étranger

22 spécialistes d'études à l'étranger se sont installés dans 21 bureaux à l'étranger.

Section 2. Assistance technique

Sous-section 1. Programmes de stage technique

Un stage est offert au Japon pour les techniciens, les ingénieurs, les fonctionnaires gouvernementaux et autres membres de pays en développement dans le but de leur transférer des connaissances spécialisées et des savoir-faire mot invariable dans leurs domaines respectifs. Dès leur retour dans leur pays d'origine, les participants aux programmes de stage seront amenés à jouer des rôles actifs dans le développement économique et social de leur pays. Puisque les participants séjournent pendant un certain temps au Japon, ces programmes jouent aussi un rôle primordial pour favoriser des rapprochements internationaux en établissant une meilleure compréhension mutuelle avec les pays en développement à travers les contacts directs des participants avec la société et la culture du Japon.

Le Japon a commencé à accueillir des participants dès qu'il est devenu membre du Plan Colombo en 1954. En 1991, 5.539 participants sont venus au Japon (sans y inclure ceux qui étaient encore au Japon l'année précédente). A la fin de mars 1992, le total cumulatif de 88.092 participants (sans compter les participants dans le cadre des programmes de stage dans un pays-tiers et d'invitation de jeunes) étaient venus au Japon. Ils venaient de 135 pays différents. En plus des pays qui y participaient depuis plusieurs années, l'Afrique du Sud, des pays d'Europe de l'Est, la Mongolie et la région indochinoise ont nouvellement participé aux programmes de stage technique.

Les sujets de stage enseignés aux participants sont variés; en plus de l'agriculture, de la médecine et d'autres domaines pour lesquels le Japon a par le passé accueilli plusieurs participants, des stages dans des secteurs de services et autre savoir-faire relatif sont récemment de plus en plus demandés dans les domaines de l'électronique, de l'informatique, de la télédétection et d'autres technologies de pointe, ainsi que dans la protection de l'environnement, de la gestion d'exploitations, du contrôle de la production et du contrôle de la qualité, qui sont tous nécessaires pour établir l'économie de libre marché, spécialement,

comme cela était mentionné plus haut, dans la coopération avec des pays d'Europe de l'Est. Il est devenu urgent d'améliorer les installations de stage de JICA de façon à répondre à ces exigences diversifiées. En tant que réponse partielle, et en réponse aux exigences d'ouverture de nouveaux cours capables de faire face à l'internationalisation des communautés régionales japonaises, JICA cherche actuellement à étendre géographiquement les stages à l'extérieur de Tokyo en collaboration avec des collectivités locales. En outre, le Département des Affaires sur la formation a réorganisé son système de fonctionnement sur la base des classifications par pays et par zone afin de renforcer son approche destinée à chaque pays.

Les stages ont lieu au Centre International de Formation Agricole de JICA à Tsukuba, au Centre International de Formation sur la Pêche à Kanagawa et au Centre International à Okinawa, ainsi que dans des organismes nationaux, régionaux et privés de recherches et de stages dans des universités; la durée des cours varie de dix jours environ à un an.

Les participants peuvent être accueillis en groupe ou individuellement. Parmi les stages, il y en a un, appelé stage dans un pays-tiers, qui est organisé dans un certain pays en dehors du Japon. Un pays-hôte est choisi dans une région spécifique pour le stage d'un sujet spécifique relatif aux besoins de cette région.

1. Stage en groupe

Le stage en groupe couvre des sujets très importants qui concernent également plusieurs pays en développement. Le programme et la durée de l'étude sont fixés préalablement et les données concernant l'inscription sont envoyées aux pays intéressés, qui recrutent des participants. Le plus souvent, des groupes d'environ dix personnes y prennent part.

Durant exercice 91, 316 cours ont été administrés sur des sujets tels que la prévention contre les crimes, l'administration des collectivités locales, les coopératives agricoles et la prévention et les soins pour la tuberculose.

2. Stage individuel

Le stage individuel est considéré comme un cours effectué sur commande, tandis que le stage en groupe correspond à un cours déjà prêt pour l'auditoire.

Pour le stage individuel, il est nécessaire de préparer des programmes individuels principalement pour répondre aux exigences spécifiques d'un pays spécifique, qui ne sont pas ou ne peuvent pas être couvertes par les programmes du stage en groupe. Ces cours se divisent selon les catégories suivantes:

2.1 Stage individuel ordinaire

Il répond aux demandes individuelles de pays en développement; une quote-part est affectée à chaque pays, de telle sorte qu'aucun pays n'a d'accès privilégié à ce genre de programmes.

2.2 Cours spécifiques

Ces cours sont organisés pour les groupes. Ils sont soit offerts une fois pour toute, soit limités à une période de quelques années, ou offerts spécialement pour certains pays ou domaines.

2.3 Partage des coûts

La plupart du temps JICA paie l'ensemble du coût du stage. Mais quand les deux parties se mettent d'accord sur le partage du coût, les frais du voyage aller-retour, du voyage intérieur et du logement sont à la charge des pays en développement, alors que JICA paie le coût réel du stage.

2.4 Stage pour les homologues

Dans ce cadre de l'envoi par JICA d'experts et d'assistance technique de projet-type, les homologues locaux de ces experts notamment des techniciens et ingénieurs qui ont bénéficié d'un transfert de technologie dans leurs pays respectifs, sont également invités au Japon par JICA, pour un stage d'une durée

limitée, afin de relever les effets synergiques de la technologie qui leur a été transférée dans leur propre pays.

2.5 Organisations internationales

A la demande de l'Organisation Mondiale de la Santé, de l'Organisation du Développement Industriel des Nations Unies ou d'autres organismes internationaux, JICA accueille et forme des stagiaires pour ces organisations internationales. Dans ce cas, seul le coût du stage est à la charge de JICA, mais les frais de voyage et de logement ne le sont pas. Mais, s'il s'agit d'un stage organisé à la demande de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) ou d'autres organisations, JICA paie l'ensemble du coût.

2.6 Programmes spéciaux

Ils sont organisés pour certains pays dans des circonstances particulières ou en réponse à de fortes demandes de nature politique; ordinairement, pour chaque stage un assez grand nombre de participants d'un même pays est accueilli. La plupart du temps, les frais de voyage, de logement et de stage sont partagés par JICA et le pays bénéficiaire.

(1) Politique malaise de "Regard à l'Est"

Suivant la politique du "Regard à l'Est" adoptée par le gouvernement malais, des Malais sont actuellement en stage dans les domaines de la technologie industrielle et de la gestion d'exploitations dans des entreprises privées au Japon.

(2) Programme d'échanges japonais-mexicains

Dans le cadre d'échanges culturels proposés par l'ex-Président mexicain Echeverria Alvarez, cent personnes sont chaque année invitées dans le pays-partenaire respectivement pour dix mois et JICA accueille les participants mexicains au Japon.

(3) Programme de stage pour ingénieurs coréens

En réponse à la requête faite à l'occasion de la visite en Corée du Sud de l'ex-Premier ministre Nakasone en 1983, des ingénieurs coréens de PME sont actuellement en stage dans des entreprises japonaises.

2.7 Programme d'assistance à l'Europe de l'Est

En tant que partie de l'aide aux pays de l'Europe de l'Est, qui sont en train de passer de l'économie planifiée à celle de marché, au total 356 personnes des sept pays dont la Bulgarie, la Roumanie, l'ex-Yougoslavie et l'Albanie en plus des trois pays anciens bénéficiaires (la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie), ont suivi des stages dans des domaines axés sur l'administration d'entreprises, le contrôle de la production, la protection de tchécoslovapuie l'environnement, l'agriculture et les macro-économies.

2.8 Programme pour les homologues des travailleurs qualifiés du secteur privé

Pendant l'exercice 91, des participants d'Indonésie, du Sri Lanka et du Mexique ont été invités au Japon dans un programme commencé en 1988 en vue de former des homologues locaux des travailleurs qualifiés du secteur privé du Japon envoyés en mission dans ces pays comme experts de la coopération.

3. Programme de formation dans un pays-tiers

A la différence des autres programmes de stage mentionnés ci-dessus, effectués au Japon, le stage dans un pays-tiers est donné aux participants venant du pays-hôte et de pays voisins dans des installations d'organismes régionaux de recherches et d'éducation. Il existe deux types de stages: le stage en groupe et le stage individuel. Le stage dans un pays-tiers a été créé à cause de ses avantages: il permet aux participants non seulement de faire leurs études dans les conditions climatiques, sociales et culturelles similaires aux leurs, mais aussi d'acquérir des technologies relativement faciles à appliquer dans leurs propres pays, et ce stage

contribue au développement de la coopération technique par et entre pays en développement. JICA apporte son soutien au stage dans un pays-tiers en envoyant des instructeurs du Japon et en payant les coûts du stage. L'impact de ces stages est largement répandu parmi les pays en développement, et le nombre de requêtes pour la participation au stage dans un pays-tiers est en augmentation croissante d'une année à l'autre. Vu cette situation, JICA essaye aussi d'augmenter son budget pour satisfaire à ces demandes.

Durant l'exercice 91, 1.067 personnes de cent pays ont pris part aux 58 cours de stage en groupe organisés dans 22 pays-hôtes, et 26 personnes de treize pays ont pris part aux cours de stage d'homologues locaux organisés dans neuf pays-hôtes. On espère amener chaque agence d'exécution des pays-tiers à diriger ses propres cours de stage et à contribuer ainsi dans l'avenir, à la coopération mutuelle et à l'établissement de relations amicales entre pays voisins.

4. Activités relatives

En rapport avec les programmes de stage mentionnés ci-dessus, les activités suivantes sont aussi effectuées:

4.1 Installation et exploitation des centres de formation

Afin de préparer un environnement de stage et de planifier l'exécution de la formation, JICA a installé des centres internationaux de formation dans onze endroits du Japon, y compris à Tokyo, Osaka, Nagoya et Kitakyushu. Chaque centre de formation organise ses propres cours en profitant des avantages de la région, et fournit aux participants les logements et le type d'alimentation que ces derniers souhaitent; de plus, JICA a des installations de stage au Centre International de Formation Agricole de Tsukuba, au Centre International de Formation sur la Pêche de Kanagawa et au Centre International d'Okinawa (ce dernier est équipé d'ordinateurs et d'appareils audio-visuels), où les installations et les équipements nécessaires au stage technique sont disponibles et où le stage

technique peut être effectué de manière indépendante. La construction du Nouveau Centre International de Stage d'Osaka a commencé en 1991.

4.2 Stage en langue japonaise

Des cours généraux de langue japonaise sont organisés pour tous les participants afin de faciliter leur vie quotidienne pendant leur séjour et de leur permettre de mieux comprendre le Japon; certains stagiaires suivent des cours intensifs en japonais nécessaires à leurs études techniques. JICA développe ses propres matériels pédagogiques originaux pour ces cours intensifs, parce que les participants doivent acquérir à la fois des expressions orales et les termes spéciaux dont ils ont besoin pour leurs études d'une courte durée.

4.3 Orientation

Durant les trois jours qui suivent l'arrivée au Japon des participants au programme de stage (principalement dans des programmes de stage en groupe) et avant que le stage technique ne commence, JICA effectue une orientation pour faire connaître aux participants les programmes d'études et leur donner les informations nécessaires pour vivre au Japon.

4.4 Bien-être et détente

Le Japon a un environnement de vie différent de celui auquel sont accoutumés les participants dans leurs pays; pour que les participants atteignent l'objectif de leur stage, ils doivent être en bonne santé, se sentir à l'aise et se détendre. Dans ce but, les centres internationaux de stage, où les participants sont logés, organisent des voyages en autobus, des représentations théâtrales, des projections de films, des événements sportifs, des réunions de bienvenue et autres programmes récréatifs, et ils favorisent l'échange culturel et les relations amicales entre participants et habitants des communautés locales lors des séjours chez des particuliers et des manifestations spéciales parrainées par des organisations d'échanges internationaux. Chaque centre international de stage a une infirmière employée à plein temps, et des médecins y sont disponibles pour des

consultations, examens et traitements d'urgence, et, en cas de nécessité, pour l'envoi de malades dans des installations médicales extérieures appropriées. Les participants bénéficient d'une assurance tous risques qui les couvre en cas de blessure, maladie et décès et leur rembourse intégralement le coût des traitements médicaux.

4.5 Service de suivi pour les ex-participants

En vue de soutenir techniquement les participants et de favoriser les relations amicales après leur retour au pays, les activités suivantes sont effectuées:

(1) Service de suivi technique

Durant l'exercice 91, 22 équipes d'experts ont été envoyées à l'étranger pour transférer aux ex-participants de nouvelles technologies et pour donner des conseils techniques appropriés aux conditions locales.

(2) Formation d'associations d'ex-participants

Durant l'année 91, 57 associations d'ex-participants ont été formées par les ex-participants de 51 pays. JICA offre des subventions pour soutenir la formation de ces associations et leurs activités et tient des séminaires au Japon pour leurs représentants.

(3) Fourniture d'équipements

Pour permettre aux ex-participants d'exploiter au maximum leurs compétences techniques acquises au Japon, JICA fournit les équipements nécessaires aux organisations auxquelles sont affiliés les ex-participants dans leurs pays respectifs.

(4) Fourniture de documents techniques

Pendant deux ou trois ans après le retour du participant dans son pays, JICA continue à envoyer à ce participant et à l'organisation à laquelle il appartient des

périodiques et des publications techniques en anglais avec les dernières informations techniques.

(5) Publication de *Kenshu-in*

Pour maintenir un contact constant entre, et parmi les ex-participants avec JICA, JICA publie *Kenshu-in*, un magazine qui contient des articles sur JICA et des informations sur les courants de la culture et de la société japonaises, le développement récent des sciences et des technologies, les activités des associations d'ex-participants et leurs lettres. Kenshu-in est annuellement publié et distribué.

Sous-section 2. Programme d'invitation des jeunes

Le programme d'invitation des jeunes a été proposé pour la première fois en 1982 pendant le voyage à l'ASEAN de l'ex-Premier ministre Nakasone, au nom du Programme d'Amitié pour le 21ème siècle, et il a été mis à exécution durant l'exercice 84.

Ce programme consiste à inviter au Japon des jeunes gens de pays en développement, qui seront amenés à jouer un rôle dans l'édification future de leurs pays; au travers d'échanges avec les jeunes Japonais, ils oeuvrent à mieux se comprendre mutuellent établissant ainsi sur une base solide des relations amicales et une confiance réciproque conçues pour se prolonger au delà du 21ème siècle, entre le Japon et les pays de l'Asie et du Pacifique.

Pour la première année de ce programme, l'exercice 84, 748 personnes de six pays de l'ASEAN ont été invitées. Depuis lors, le nombre de pays représentés et de personnnes invitées a augmenté. Pendant l'exercice 91, 1.258 personnes de 28 pays, y compris les six pays de l'ASEAN, l'Océanie, la Chine, la Corée et les sept pays nouveaux participants de l'Asie du sud-ouest, ont été invitées. La participation s'est progressivement étendue et le total cumulatif d'invités a atteint 7.939 personnes au cours de ces huit dernières années.

Les jeunes gens qui visitent le Japon dans le cadre de ce programme sont âgés de 18 à 35 ans, et ils occupent des positions importantes dans des communautés rurales, des entreprises, des groupes de jeunes et des organisations sportives, culturelles et sociales; il y a des fonctionnaires, des journalistes, des enseignants et des étudiants.

La procédure d'invitation commence par la formation de groupes par pays dans différents domaines, et de sous-groupes réunissant des participants actifs dans le même domaine mais venant de pays différents; dans le cas des pays de l'ASEAN, est requise, depuis 1989, une procédure supplémentaire par laquelle un certain nombre de groupes est organisé selon des thèmes spécifiques. La durée des invitations est d'un mois, entre mai et décembre, et durant les quelques jours précédant leur départ, les participants prennent part au programme de stage préparatoire dans leurs propres pays. La plus grande partie de leur emploi du temps, pendant leur séjour au Japon, consiste en des cours sur la société et l'économie japonaises pendant la première semaine, en la visite d'installations concernées en dehors de Tokyo, en échanges avec de jeunes Japonais, en un séjour d'un week-end chez des particuliers japonais dans différentes régions pendant la troisième semaine, et finalement, en un tour du Japon pendant la dernière semaine avant qu'ils ne rentrent dans leurs pays.

Des associations d'ex-participants ont été organisées dans les pays de l'ASEAN. Après l'exercice 87, des réunions d'associations d'ex-participants ont été tenues par des représentants de pays de l'ASEAN et au cours de l'exercice 91 une conférence a eu lieu en Thaïlande pour discuter de l'amélioration et de l'extension du soutien au programme.

Pour renforcer encore plus les liens d'amitié et la confiance forgés au cours de ces séjours au Japon, quelques jeunes Japonais et des membres du personnel concerné par le programme d'invitation de jeunes ont été envoyés pendant l'exercice 91 en Corée et dans six pays de l'ASEAN pour procéder à des échanges de vues avec des ex-participants. Ces dernières années, le programme d'échanges avec les ex-participants est devenu suffisamment actif pour maintenir et développer leurs relations amicales.

Sous-section 3. Programme d'envoi d'experts

Des experts en assistance technique sont envoyés à l'étranger en relation avec l'assistance technique de projet-type ou avec la coopération en matière de développement, ou en réponse à une requête particulière d'un pays en développement ou d'une organisation internationale. Le dernier type d'octroi est ordinairement appelé envoi particulier d'experts ou envoi particulier. Nous mentionnons ici seulement ce dernier type.

Ces experts particuliers sont normalement affectés à des organismes administratifs, de recherches ou à vocation éducative et de formation professionnel le des pays en développement, où ils instruisent des fonctionnaires gouvernementaux, des techniciens, des ingénieurs et d'autres homologues en leur donnant des conseils sur l'élaboration de politiques, l'orientation de stages et de l'éducation, les services de consultation, ainsi que des instructions sur le fonctionnement et la maintenance préventive des équipements et des machines; ils sont parfois envoyés aussi pour surveiller l'exécution régulière de l'aide financière (prêt en yens) ou des projets de la coopération non-remboursable. Les experts envoyés auprès des organisations internationales sont généralement actifs aux sièges et dans les projets de ces organisations.

Les experts sont généralement nommés sur la base de recommandations de personnes compétentes de ministères japonais et d'autres organisations administratives, agences, universités et entreprises au niveau national ou régional; et un nombre de volontaires enregistrés auprès de JICA est aussi envoyé.

La durée de certaines missions d'experts peut ne pas excéder deux semaines, mais la plupart du temps cette durée est d'environ deux ans; il y a des cas où le gouvernement qui les accueille insiste pour que le séjour des experts dépasse dix ans. Certains experts sont envoyés individuellement, d'autres en groupe.

La rémunération accordée aux experts n'est pas très différente de celle des autres organisations et agences internationales des pays avancés, et dans quelques cas ils sont mieux rémunérés. Les collectivités locales et les entreprises privées qui envoient des experts peuvent profiter d'un programme "de compensation" qui

paie à la place de ces organismes le salaire des experts durant leur mission à l'étranger.

Dans le cadre du Plan Colombo lancé durant l'exercice 55, 28 experts ont été envoyés dans cinq pays du Sud-Est asiatique; depuis lors jusqu'à l'exercice 91, au total 15.390 experts ont été envoyés dans plusieurs endroits, y compris dans des pays industrialisés avancés. Lors de l'exercice 91, 1.556 personnes ont été envoyées à l'étranger, y compris celles qui y séjournaient avant 1990. Les domaines où ces experts assurent une formation technique comprennent l'agriculture, l'exploitation minière, les transports, les télécommunications, l'énergie atomique, l'ingénierie électronique et d'autres domaines techniques, ainsi que le développement économique, les mesures relatives à l'environnement et l'enseignement du japonais.

1. Envoi d'experts individuels

Des experts individuels sont normalement envoyés dans le cadre de programmes soit bilatéraux soit multilatéraux.

1.1 Programmes bilatéraux

JICA envoie des experts sur la demande individuelle des pays en développement, et 1.438 experts (dont 857 nouveaux, 581 anciens de l'année précédente) ont été envoyés durant l'exercice 91. Les programmes bilatéraux envoient aussi des experts selon les programmes spéciaux suivants:

(1) Projets d'études conjointes

Sous cette rubrique, des chercheurs du Japon et de pays en développement mènent des études conjointes sur un sujet susceptible de contribuer au développement social et économique du pays bénéficiaire; commencées au cours de l'exercice 75, les études de l'exercice 91 ont été faites par 95 experts (dont 67 nouveaux, 19 des années précédentes) sur douze sujets dans neuf pays, y compris des programmes d'études intensives pour le renforcement d'études sur la

pathologie de produits horticoles en Indonésie, sur le contrôle d'utilisation de terrains et de bâtiments en Thaïlande et sur la structure anti-sismique en Chili.

(2) Coopération pour la rénovation

Dans le but de donner des instructions techniques dans le domaine de la maintenance et du contrôle, et de rénover des installations et des équipements mis hors service en raison du manque de compétences techniques ou de fonds, durant l'exercice 91, treize experts du secteur ferroviaire ont été envoyés en Bolivie.

(3) Envoi d'équipes de mini-projets

Il a commencé en 1989 comme une forme de coopération technique intermédiaire entre l'assistance technique de projet-type et l'envoi d'experts individuels. 27 mini-projets ont été exécutés en 1991 dans 15 pays, et 112 experts (dont 86 nouveaux, 26 de l'année précédente) ont été envoyés pour ces mini-projets du centre d'ordinateurs d'informations portuaires en Thaïlande, du centre de gestion de la pêche au lac High Dam, de l'ingénierie de lutte contre l'incendie au Brésil, etc.

(4) Envoi de travailleurs qualifiés du secteur privé

Des travailleurs du secteur privé avec des qualifications techniques dans les domaines de la construction navale, de la métallurgie et de la mécanique sont envoyés dans des pays en développement pour donner des directions techniques à des organisations gouvernementales et à des entreprises nationales; ce projet réalisé en collaboration avec l'Agence de Promotion de l'Emploi a commencé pendant l'exercice 87 avec pour objet le développement des compétences professionnelles de techniciens et d'ingénieurs afin de faire face à l'internationalisation des compagnies japonaises. Lors de l'exercice 91, trente personnes, y compris celles qui y séjournaient l'année précédente, ont été envoyées dans six pays, y compris l'Indonésie et le Pakistan.

(5) Programme de volontaires-experts

Il s'agit d'un programme, mis en oeuvre en 1990, qui consiste à envoyer des volontaires d'âge moyen et vigoureux, bien expérimentés dans les affaires pratiques. La candidature à ce programme est ouverte au public. Durant l'exercice 91, Onze volontaires ont été envoyés en Malaisie et au Paraguay.

1.2 Programmes multilatéraux

JICA envoie sur demande des experts auprès d'organisations internationales telles que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'Organisation des Nations Unies ou le Centre de Développement de la Pêche de l'Asie du Sud-Est (CEDPASE). Pendant l'exercice 91, 118 experts (43 nouveaux, 75 anciens de l'année précédente) ont été envoyés par JICA auprès de 27 organisations internationales.

2. Envoi d'équipes d'études

Les sortes d'études suivantes sont menées pour que les experts individuels mentionnés ci-dessus puissent plus facilement et efficacement accomplir leurs missions.

2.1 Etudes préliminaires

Durant l'exercice 91, antérieurement à la nomination d'experts, JICA a envoyé quatorze équipes pour enquêter sur l'environnement contextuel des requêtes pour la coopération, les programmes de transfert technologique du pays bénéficiaire, le type d'orientation souhaité, les circonstances locales et d'autres informations.

2.2 Enquête et orientation

Treize équipes ont été envoyées durant l'exercice 91 pour enquêter et donner des conseils aux experts sur les problèmes rencontrés au cours de leurs missions ou dans la vie quotidienne dans le pays qui leur avait été assigné.

Sous-section 4. Fourniture d'équipements pour la coopération technique

Des équipements sont fournis soit en relation avec la coopération de projet-type, l'aide d'urgence et d'autres projets, soit indépendamment de ces catégories en relation avec l'envoi d'experts ou des programmes de stage ainsi qu'avec l'envoi de volontaires JOCV; dans ce dernier cas, cela correspond à la fourniture d'équipements pour la coopération technique ou à ce que nous appelons d'habitude la fourniture indépendante d'équipements. La fourniture indépendante d'équipements consiste à fournir, sur demande de la part de pays en développement, des équipements nécessaires aux stages que les experts volontaires JOCV animent pour leurs homologues dans les pays en développement, ou nécessaires aux participants après leur retour au pays pour mettre en valeur la technologie qu'ils ont acquise au Japon, ou encore nécessaires aux homologues locaux pour mettre en valeur la technologie qu'ils ont acquise.

Cette fourniture d'équipements a commencé durant l'exercice 64; la valeur totale cumulative des équipements fournis jusqu' à dans l'exercice 90 a été de 22,8 milliards de yens. Pendant l'exercice 91, les équipements équivalents à 1,83 milliard de yens ont été fournis à 37 pays qui ont reçu 77 cargaisons, y compris les livraisons couvertes par le budget de l'exercice précédent.

Le programme de fourniture d'équipements est divisé selon les catégories suivantes:

1. Fourniture indépendante ordinaire d'équipements

Il s'agit de la fourniture normale d'équipements; au cours de l'exercice 91, 46 cargaisons d'équipements équivalents à 1,55 milliard de yens (y compris le report du budget de l'année précédente) ont été envoyées dans 28 pays.

2. Fourniture indépendante d'équipements à échelle réduite

Cette catégorie couvre la fourniture d'équipements dont la valeur est inférieure à dix millions de yens par cargaison. Pendant l'exercice 91, les équipements équivalents à 280 millions de yens (y compris le report du budget de l'année précédente) ont été envoyés en 31 cargaisons dans 21 pays.

3. Fourniture de pièces de rechange

Cela couvre la fourniture de pièces détachées nécessaires pour réparer les équipements fournis dans le cadre de projets ordinaires. Au cours de l'exercice 91, 29 cargaisons équivalentes à 27,36 millions de yens ont été envoyées dans 21 pays.

4. Divers

4.1 Envoi d'experts pour surveiller l'installation d'équipements

Cela couvre l'envoi d'experts pour surveiller l'installation d'équipements fournis par JICA et pour instruire les usagers locaux du mode de fonctionnement; au cours de l'exercice 91, 27 personnes ont participé à 18 missions.

4.2 Envoi de spécialistes en réparation

Il est parfois impossible pour les usagers des pays en développement de réparer leurs propres équipements perfectionnés à cause de l'absence d'agents et de techniciens, de fabricants et de fourniture de pièces de rechange. Pour cette raison, JICA envoie des experts pour réparer les équipements importants. Au cours de l'exercice 91, huit personnes ont été envoyées dans cinq pays.

4.3 Exécution d'études de plan

Lors de l'exercice 90, huit équipes ont été envoyées dans dix pays pour confirmer l'utilisation prévue, les spécifications détaillées, les accessoires et les

fournitures de biens consomptibles pour les équipements demandés par les pays en développement.

Sous-section 5. Assistance technique de projet-type

L'assistance technique de projet-type est un type de programme où trois formes de coopération sont réunies en une seule: le stage de participants étrangers, l'envoi d'experts et la fourniture d'équipements.

Dans la plupart des cas, le pays en développement est supposé fournir les bâtiments et le terrain (terre agricole, etc.) où peut avoir lieu l'assistance technique et payer les coûts de l'opération; JICA combine les trois aspects mentionnés ci-dessus et peut dans certains cas payer une partie des coûts de l'opération. Ces dernières années, dans un nombre croissant de cas, le Japon a aussi fourni, par le biais de la coopération financière non-remboursable, des installations et des équipements, y compris des bâtiments, nécessaires à l'exécution de l'assistance technique.

Cette assistance technique de projet-type, d'une durée relativement longue, rend possible des recherches et le développement d'une technologie adaptée aux conditions locales et également la réalisation du transfert technologique suivant le plan d'exécution et par des méthodes appropriées aux conditions locales. Vu le grand nombre d'homologues locaux (administrateurs, techniciens et ingénieurs concernés), le transfert technologique est plus étendu, et plus approfondi, plus efficient et efficace. Le projet et les installations pour l'enseignement et la formation professionnelle concernent également la population en général. Aussi ce fait contribue-t-il souvent largement à faciliter l'accès du grand public à la technologie.

Dans l'assistance technique de projet-type telle qu'elle a été décrite ci-dessus, la répartition des rôles entre JICA et le pays bénéficiaire doit être clairement définie et un plan d'assistance doit être élaboré; par conséquent, avant de commencer l'exécution du projet, ont lieu des discussions entre une mission d'études d'exécution envoyée par JICA et les personnes concernées du côté du

pays bénéficiaire, et un compte-rendu des discussions (R/D) stipulant l'accord sur la coopération est rédigé et échangé.

Selon l'envergure du projet, un nombre d'experts allant de quelques personnes jusqu'à plus d'une douzaine peut être envoyé sur le site du projet. A la tête de chaque équipe se trouve un responsable sous la direction duquel les experts s'engagent au transfert technologique, et dans la plupart du temps, un expert reconnu comme coordinateur est nommé pour assister le responsable de l'équipe dans les négociations administratives avec le pays bénéficiaire ainsi que dans d'autres activités relatives au projet. Dans le cas de quelques projets, des volontaires JOCV, dont le rôle sera détaillé dans la section 4, p.77, participent aussi aux activités.

Une autre caractéristique de l'assistance technique de projet-type est le partage de la prise en charge des coûts de l'opération par la partie japonaise. Le pays bénéficiaire est supposé payer les coûts de l'opération, mais en général, les pays en développement trouvent souvent difficile de financer l'ensemble des coûts nécessaires. JICA est capable de couvrir des coûts tels que la préparation de terrains pour la culture, les recherches et les cours, par exemple.

Cette sorte d'assistance dure normalement cinq ans, mais la durée de la coopération peut être prolongée si l'évaluation faite à la fin de la période initiale de coopération justifie sa continuation.

Puisque le cycle d'assistance technique de projet-type est relativement long et qu'elle est d'une grande envergure, il est nécessaire pour les deux parties (le Japon et le pays bénéficiaire) de coordonner et d'ajuster les objectifs du projet et les méthodes appliquées antérieurement au commencement de la coopération ou même pendant le projet. JICA envoie en accord avec le stade d'avancement dans le processus de coopération, les divers types d'équipes suivants:

(1) Etudes du plan de base: collection de données de base nécessaires à la coopération.

(2) Etudes préliminaires: enquête sur la situation générale et l'environnement contextuel de la requête et discussion générale sur la coopération avec le gouvernement du pays bénéficiaire.

(3) Etudes d'exécution: rédaction et échange d'un compte-rendu des discussions (R/D) qui constitue le cadre de la coopération future.

(4) Plan détaillé: plan, exécution et supervision des travaux.

(5) Consultation mutuelle: discussion sur l'administration du projet.

(6) Direction technique: conseil et orientation pour les experts chargés du projet.

(7) Maintenance des équipements: orientation concernant le fonctionnement et la maintenance des équipements fournis par JICA et la réparation des équipements tombés en panne.

(8) Evaluation au moment de l'achèvement du projet: évaluation des effets de la période de coopération et, si nécessaire, discussion avec le gouvernement du pays bénéficiaire sur sa continuation.

(9) Etudes rétroactives: études des effets de la coopération de trois à cinq ans après l'achèvement de la coopération en vue d'examiner le caractère approprié du plan initial.

(10) Service ultérieur: études pour déterminer s'il est nécessaire d'assurer un service de suivi après exécution pour les projets achevés plus de trois ans auparavant.

En terme de l'organisation et du budget de JICA, l'assistance technique de projet-type est exécutée selon les cinq catégories suivantes:

(1) Coopération pour le développement social: science et technologie, éducation, travail, transport, construction, communications, émission, protection de l'environnement, et prévention contre les séismes.

(2) Coopération sanitaire et médicale: santé et hygiène, médecine et soins des malades.

(3) Coopération pour la politique démographique le planning familial et la santé maternelle.

(4) Coopération pour l'agriculture, la foresterie et les pêcheries: agriculture, foresterie, élevage du bétail et pêcheries.

(5) Coopération pour le développement industriel: exploitation minière, développement de l'énergie, PME, amélioration de la productivité, standardisation de l'industrie, traitement des données, distribution, commerce, et protection de l'environnement.

L'assistance technique de projet-type exécutée lors de l'exercice 91 a réalisé 183 projets, y compris ceux achevés avant la fin de cet exercice. 52 d'entre eux ont relevé de la coopération pour le développement social, 33 de la coopération sanitaire et médicale, 8 de la coopération pour la politique démographique et le planning familial, 69 de la coopération pour l'agriculture, la foresterie et les pêcheries 21 de la coopération pour le développement industriel. Classés par régions, 103 ont été exécutés en Asie, 17 au Moyen Orient, 17 en Afrique, 42 en Amérique Latine, 4 en Océanie.

Sous-section 6. Etudes de développement

L'étude de développement est le terme général qui comprend les activités suivantes menées pour la planification du développement à caractère public, nécessaire au progrès socio-économique des pays en développement; 1) organiser des équipes d'études composées d'experts pour contribuer à l'exécution des plans de développement pour le pays bénéficiaire; 2) exécuter des études sur le terrain, ainsi que des analyses et études au Japon des résultats des études sur le terrain; 3) élaborer le rapport des études qui sert d'information fondamentale sur la stratégie de développement socio-économique pour le pays bénéficiaire; et 4) favoriser le transfert technologique en terme de méthodes d'études et d'approches de la planification, aux homologues locaux au cours des études de développement.

Pour le progrès socio-économique des pays en développement, il est crucial de formuler un plan de développement régional ou sectoriel et de le mettre à

exécution avec les fonds propres des pays en développement ou avec une coopération financière extérieure pour des projets. Cependant, dans les pays en développement, il n'est pas toujours facile de formuler et d'évaluer le plan de développement à cause du manque de spécialistes et techniciens qualifiés, ou à cause de l'incapacité organisationnelle à effectuer des études sur le plan de développement. Par conséquent, pour répondre aux requêtes pour la coopération faites par des pays en développement, pour formuler des plans de base régionaux ou sectoriels ou des plans de projets individuels, le gouvernement du Japon exécute des études de développement dans le cadre de l'APD du Japon pour l'assistance technique.

Les projets étant différents les uns des autres de par leur nature et leur contenu, les phases et les contenus détaillés des études de développement sont aussi différents. En général, une étude de développement comprend des éléments variés. Une étude du plan-directeur est exécutée pour déterminer la politique des projets en formulant un plan sectoriel ou régional de base global; une étude valorisation des ressources est exécutée pour examiner la disponibilité des ressources; une étude de faisabilité est faite pour formuler un plan d'investissement et donner des recommandations basées sur l'examen de sa validité technique et économique; et un plan détaillé est également étudié.

Suivant leurs objectifs, les études de développement sont classées selon les types suivants:

1. Etudes du plan-directeur

Ces dernières années, sont prédominants des projets de développement globaux et d'une grande envergure, et des projets de développement régionaux, et des projets qui comprennent quelques mini-projets dans le même domaine ont augmenté. Face à cette tendance, il faut formuler un plan de base global (défini généralement comme plan-directeur) sur une région ou un secteur, avant de faire des études sur un projet individuel spécifique. Ce type d'études fournit des

informations et des données de base nécessaires à la stratégie de développement socio-économique.

2. Etudes de faisabilité

Ces études ont constitué l'élément principal des études de développement. Dans ce type d'études, la validité et la faisabilité techniques et économiques d'un projet sont examinées, des recommandations pertinentes sont données, et un rapport de faisabilité est préparé pour fournir au pays bénéficiaire des données de base nécessaires pour prendre la décision sur l'exécution d'un projet ou pour se procurer le soutien financier de la part de pays donateurs.

3. Etudes topographiques

Les études topographiques sont utilisées pour dessiner des cartes topographiques de base et des cartes des fonds marins qui sont employées pour formuler divers plans de développement. Dans les pays en développement, où n'existent généralement pas de cartes topographiques du territoire national suffisantes pour obtenir les données de base précises, ce qui fait obstacle à la planification efficace des programmes de développement, les résultats de ces études sont très utiles pour formuler des plans de développement, ainsi que des projets individuels en utilisant ces données de base.

4. Etudes de développement des eaux souterraines

Ces études cherchent des nappes d'eau souterraines et examinent la possibilité de leur utilisation pour l'irrigation et pour la fourniture d'eau potable et d'eau au secteur de l'industrie.

5. Etudes de base pour la valorisation des ressources

Elles sont menées pour chercher des ressources minérales et examiner la possibilité de leur exploitation à travers des études géologiques et biologiques et

des forages. Dans les pays en développement, des équipements disponibles insuffisants, le manque de personnel qualifié et de soutien financier tendent à empêcher l'exécution planifiée d'études de valorisation des ressources. Ces études contribuent au développement socio-économique de la région en encourageant la valorisation des ressources.

6. Etudes sur la quantité des ressources forestières et maritimes

Dans les secteurs de la foresterie et des pêcheries, il est indispensable de saisir au préalable l'état de répartition des ressources pour le plan global de développement et l'établissement de politiques. Pourtant, dans les pays en développement l'existe qu'une technologie insuffisante pour saisir cet état et son évolution. Ces études visent en conséquence à transférer la technologie d'études ainsi qu'à fournir des informations de base et à contribuer aux divers plans de développement fondés sur le contrôle approprié des ressources à travers ces études.

7. Etudes du plan détaillé

Les études du plan détaillé sont utilisées pour développer les documents du plan (y compris des données, des avant-projets spécifiques et des spécifications) nécessaires pour commencer les travaux de construction du projet comme planifiés. Dans cette phase, puisque l'étude doit couvrir toutes les enquêtes détaillées relatives au plan détaillé du projet, un coût considérable et une longue période d'études sont généralement nécessaires.

8. Etudes pour les services ultérieurs

Cette étude est menée quand une révision sur le même projet est requise quelques années après l'achèvement des études antérieures à cause du changement des conditions socio-économiques ou nationales.

9. Etudes pour l'amélioration de l'efficacité des projets

Pour une exécution plus efficace des études de développement, ces études sont menées dans les buts suivants: i) effectuer des études pour les services ultérieurs afin d'évaluer l'avancement du projet étudié antérieurement et de profiter des résultats pour les études ultérieures du développement, ii) organiser des séminaires, compiler des documents rédigés dans les langues locales pour développer le transfert technique durant les études de développement, et iii) exécuter des études globales du projet pour analyser et examiner la politique de planification du développement et son approche.

Durant l'exercice 91, 265 études de développement ont été exécutées. 171 études de développement ont été couvertes par le poste budgétaire des études de développement, 71 par celui des études de planification du développement à l'étranger, et 23 par celui des études du plan de base de la coopération pour la valorisation des ressources. 140 études de développement ont été effectuées en Asie, 25 au Moyen Orient, 31 en Afrique, 53 en Amérique Latine, sept en Océanie et neuf en Europe.

Section 3. Programme de la coopération financière non-remboursable

Le Programme de la Coopération Financière Non-remboursable est une forme d'aide financière offerte aux pays en développement en conformité avec un accord international sans imposer l'obligation de remboursement.

La coopération non-remboursable se compose des six catégories suivantes: i) la coopération non-remboursable générale, ii) la coopération non-remboursable pour les pêcheries, iii) la coopération non-remboursable pour les activités culturelles, iv) la coopération non-remboursable d'urgence, v) l'aide alimentaire, vi) la coopération non-remboursable pour l'augmentation de la production vivrière. Ces fonds sont fournis directement par le budget du Ministère des Affaires Extérieures.

JICA coordonne ce programme de manière à assurer un avancement régulier de l'exécution de: i) la coopération non-remboursable générale, ii) la coopération non-remboursable pour les pêcheries, iii) la coopération non-remboursable pour l'augmentation de la production vivrière, toutes ces rubriques étant en relation étroite avec l'assistance technique.

La coopération non-remboursable générale fournit des fonds pour la construction et l'équipement des installations relatives à des domaines tels que la santé, l'éducation, les recherches et expérimentations, l'agriculture, le bien-être, l'amélioration de l'environnement, les transports, les communications. La coopération non-remboursable pour les pêcheries fournit des fonds pour la construction et l'amélioration de ports de pêche, de navires de stage et d'autres installations et équipements relatifs à la pêche. La coopération financière non-remboursable pour l'augmentation de la production vivrière fournit des fonds pour soutenir les efforts personnels des pays bénéficiaires pour l'augmentation de la production vivrière.

La procédure générale de la coopération financière non-remboursable pour un projet peut être résumée comme suit:

(1) Une requête officielle pour un projet de coopération non-remboursable est soumise par le gouvernement d'un pays en développement à l'ambassade du Japon sur place. Après un examen préliminaire par l'ambassade, la requête est alors envoyée au Ministère japonais des Affaires Extérieures, et la pertinence du projet pour la coopération non-remboursable est étudiée par le gouvernement japonais.

(2) JICA effectue une étude du plan de base sous la direction du Ministère des Affaires Extérieures pour mettre en évidence les concepts de base et la nature du projet demandé et propose les travaux à entreprendre. Les résultats des études sont alors synthétisés dans un rapport et soumis au gouvernement demandeur.

(3) Après des discussions sur les résultats des études auprès des ministères concernés, un avant-projet de plan pour l'exécution de la coopération non-remboursable est préparé et soumis au conseil des ministres. Sur l'approbation du plan par ce conseil, un Echange de Notes (E/N), qui définit l'exécution de la coopération financière non-remboursable et son contenu, est signé par le gouvernement bénéficiaire et le gouvernement japonais.

(4) Conformément aux clauses de l'Echange de Notes, le gouvernement du pays bénéficiaire conclut avec les intéressés japonais (un consultant et des contracteurs) des contrats relatifs au plan détaillé, à la supervision des travaux, à la construction et à la fourniture d'équipements, et le projet commence.

JICA s'occupe des activités suivantes relatives à la coopération financière non-remboursable pour un projet.

1. Etude du plan de base

JICA, sur l'indication du Ministère des Affaires Extérieures, exécute une étude du plan de base pour élaborer un plan optimal pour le projet. Cette étude examine la position du projet dans le plan national de développement du pays

demandeur, et confirme le fait que les objectifs réalisables ainsi que les résultats attendus sont clairs et qu'un système complet de gestion est prêt à exécuter le projet d'une manière efficace. Les résultats de ces études sont synthétisés dans un rapport et soumis au gouvernement du pays bénéficiaire. Durant l'exercice 91, 63 équipes d'études du plan de base ont été envoyées dans des pays demandeurs.

En plus, JICA a commencé en 1991 les études d'identification d'exécution de projets pour réexaminer la dépense approximative du projet initial pour lequel avaient été exécutées les études du plan de base, et deux études ont été exécutées en 1991.

Dans le cas où la coopération financière non-remboursable concerne principalement une fourniture d'équipements, une étude de conformité des équipements demandés est effectuée au lieu d'une étude du plan de base pour recenser les spécifications techniques des équipements, etc. Jusqu'à ces dernières années, de telles études étaient faites seulement au Japon, mais au cours de l'exercice 89, JICA a commencé des vérifications sur place. Durant l'exercice 91, 93 études de conformité des équipements ont été exécutées, dont quatre ont été accompagnées de vérifications sur place.

2. Accélération de l'exécution

L'accélération de l'exécution est faite pour assurer une exécution régulière des projets après la signature de l'Echange de Notes. En plus de la coordination, de la consultation et des services appropriés lors de la signature du contrat par le gouvernement du pays bénéficiaire avec les intéressés japonais (un consultant et des contracteurs), JICA examine le contrat, étudie les spécifications des installations et des équipements et prend contact avec des banques, nécessaires au gouvernement du pays bénéficiaire pour procéder auprès d'elles aux démarches relatives à l'arrangement bancaire (B/A) concernant le paiement des fonds, et elle étudie les contenus de ces démarches. Lors de l'exercice 91, 59 équipes ont été envoyées pour 95 projets.

Pour s'assurer que l'accélération de l'exécution soit coordonnée sans retardement, au cours de l'exercice 91, JICA a fait des efforts pour obtenir la compréhension et le consentement de la part du gouvernement du pays bénéficiaire des "Directives applicables à la passation des marchés de produits et de services dans le cadre de la Coopération non-remboursable du Japon", formulées en 1990.

En relation avec les mesures mentionnées ci-dessus, un séminaire sur la coopération non-remboursable pour le Moyen Orient et les régions africaines s'est tenu à Paris et un séminaire pour l'Océanie s'est tenu à Sydney. Les deux séminaires ont eu lieu avec la participation d'officiels des ambassades du Japon chargés de l'administration de la Coopération Financière Non-remboursable du Japon dans les pays concernés et de membres du personnel des bureaux d'outre-mer de JICA dans la région. L'objectif du séminaire était d'étudier les cahiers des charges et les rapports d'évaluation présentés par les adjudicateurs sur les projets en cours ou futurs, et d'accélérer l'exécution régulière des projets.

3. Follow-up (Coopération ultérieure)

Si une coopération "follow-up" est nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance des installations ou des équipements fournis dans le cadre de la coopération non-remboursable précédente, JICA envoie une équipe d'études et prend des mesures (y compris la fourniture de pièces de rechange et l'envoi d'ingénieurs pour les réparations nécessaires afin d'améliorer l'efficacité du projet de coopération). Durant l'exercice 91, 37 équipes de cette nature ont été envoyées en relation avec 41 projets de coopération non-remboursable, et 28 projets ont reçu des pièces de rechange et du matériel de réparation.

Section 4. Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger

Le secrétariat des volontaires japonais pour la coopération à l'étranger fournit du soutien et de l'encouragement aux jeunes gens qui ont une motivation bien fondée pour vouloir participer au développement économique et social de pays en développement. JOCV envoie à l'étranger ses volontaires sur demande des pays qui les accueillent, où ils séjournent généralement pendant deux ans en travaillant et vivant avec des habitants locaux.

Les volontaires de JOCV sont actifs dans de vastes domaines - agriculture, foresterie et pêcheries, le génie civil, électricité, électronique, enseignement des sciences et des mathématiques, santé et bien-être, enseignement de la langue japonaise, ingénierie des systèmes, archéologie et sports.

Fondé en 1965, JOCV a envoyé sa première équipe de 26 volontaires cette même année, au Laos et dans trois autres pays et 27 ans ont passé depuis. Et durant l'exercice 91, il a envoé 923 volontaires (y compris d'anciens volontaires) dans 47 pays. A la date du 31 mars 1992, JOCV comptait au total 1.910 volontaires en mission sur le terrain, et jusqu'alors il avait fourni aux pays en développement les services de quelques 11.483 volontaires.

Jusqu'à aujourd'hui, le Japon a conclu des accords sur l'envoi de volontaires avec 57 pays, y compris quatre nouveaux accords signés durant l'année avec le Nicaragua, la Hongrie, le Botswana et le Burundi.

Cette année, malheureusement, au total 91 volontaires de JOCV ont dû rentrer au Japon plus tôt que prévu, dont 49 du Pérou, 42 d'Ethiopie à cause des troubles sociaux et de l'insécurité politique dans leurs pays d'affectation respectifs.

JOCV a deux catégories de volontaires, juniors et seniors. Les seniors sont des volontaires expérimentés qui ont passé un examen spécial les qualifiant pour une mission spécialisée.

JOCV envoie aussi des volontaires pour des projets de l'ONU, à la demande de cet organisme.

Pour promouvoir ces programmes, le secrétariat de JOCV à Hiroo, Shibuya-ku, Tokyo, effectue les types de travaux suivants:

1. Recrutement et sélection des volontaires

Le recrutement des volontaires de JOCV a lieu deux fois par an à l'échelle nationale, au printemps et en automne, en collaboration avec les collectivités préfectorales et municipales et des organisations privées du Japon. Durant la campagne de recrutement du printemps de l'exercice 91, des réunions publiques ont été organisées en 210 lieux dans tout le Japon, auxquelles ont participé 9.160 personnes, dont 3.376 qui ont présenté leurs candidatures; durant la campagne de l'automne, des réunions publiques ont été organisées en 209 lieux, auxquelles ont participé 7.971 personnes, dont 3.800 qui ont présenté leurs candidatures. La procédure de sélection a lieu en deux étapes, un examen écrit, puis un examen oral et un contrôle médical. L'examen écrit consiste en un test d'aptitude, un test d'anglais et un test dans la spécialité du candidat. 993 candidats (dont 438 pour la campagne du printemps, 555 pour la campagne de l'automne) ont été sélectionnés au cours de l'exercice 91.

2. Stage avant l'envoi

Les candidats sélectionnés suivent 77 jours de stage comme candidats de JOCV avant d'être envoyés à l'étranger. Le programme couvre les problèmes Nord-Sud, la compréhension d'autres cultures, la santé et l'hygiène pour une compréhension plus approfondie de son propre état de santé et pour développer son endurance, la sécurité routière, et d'autres informations et des connaissances techniques et linguistiques nécessaires pour se préparer et s'adapter à la vie dans les pays en développement. Le stage linguistique est disponible en treize langues dont l'anglais, le français, l'espagnol, le souahéli et le népalais.

Le stage a lieu trois fois par an, au Centre de Hiroo à Shibuya, Tokyo, ou au Centre de Komagane dans la préfecture de Nagano.

3. Stage technique

Un certain nombre de candidats qui ont passé avec succès la seconde étape de la sélection suivent un stage technique supplémentaire de court terme, si cela est jugé nécessaire, pour être capable de répondre à l'attente du pays en développement, et les autres suivent un stage technique supplémentaire de long terme, s'il peut leur permettre d'atteindre le niveau nécessaire à la qualification. Durant l'exercice 91, 229 candidats ont suivi le stage de court terme et 23 le stage de long terme.

4. Assurance contre les accidents

Dès le début du stage, avant l'assignation, jusqu'au jour où ils rentrent au Japon après avoir accompli leur mission de volontaire, un système d'assurance est disponible pour les volontaires ou leurs ayants-droit par le paiement d'indemnisation des traitements médicaux ou des frais de transport en cas de décès, de maladie, de blessure ou d'autres accidents.

5. Conseil sur les carrières pour les volontaires rapatriés

Plusieurs volontaires de JOCV quittent leur travail pour entrer à JOCV ou y sont entrés immédiatement après être sortis de l'école supérieure ou de l'université; pour faciliter leur réintégration dans la société japonaise et stabiliser leur statut social après leur retour, des conseillers en carrières sont à leur service.

En moins de douze mois après leur retour durant l'exercice 91, un total de 799 sur 853 volontaires rapatriés sont retournés à leurs professions originelles (198), ou ont trouvé de nouveaux emplois (409), ou ont décidé de s'engager dans une profession libérale ou de poursuivre leurs études (le reste).

6. Activités relatives

En plus des activités mentionnées ci-dessus directement liées à la mission à l'étranger des volontaires, les activités suivantes sont menées comme extension du programme.

6.1 Informations publiques

Informer le grand public des programmes de JOCV, encourager un plus grand nombre de gens à se présenter comme candidats et à échanger des informations avec ceux qui sont engagés dans des domaines relatifs, tout cela est effectué par le biais des activités suivantes:

(1) Rédaction de la revue mensuelle de JOCV, *Crossroads*

(2) Publier tous les quinze jours le bulletin d'informations de JOCV

(3) Publication de la revue trimestrielle de JOCV destinée au public à l'étranger, *JOCV Quarterly*

(4) Production de films

"Nous, habitants de la terre" a été révisé pour le grand public.

(5) Envoi à l'étranger de reporters et de photographes pour prendre des photos et obtenir d'autres informations nécessaires à la publicité des activités de JOCV.

(6) Fourniture d'informations aux mass média et activités de coordination

6.2 Favoriser la participation à la mission de JOCV tout en conservant son emploi

Il arrive souvent que des candidats potentiels décident de ne pas entrer à JOCV, parce que leurs employeurs ne garantissent pas leur réintégration au moment de leur retour au Japon, et que d'autres candidats potentiels doivent quitter leur travail pour y entrer. JOCV s'applique donc activement à persuader les compagnies et les collectivités locales de permettre à leurs employés d'accepter la mission de JOCV sans quitter leur travail. Aussi un programme

a-t-il été établi pour indemniser les compagnies des salaires payés aux volontaires, et pour suppléer aux dépenses indirectes pendant la mission pour alléger les charges pesant sur les employeurs des volontaires.

Grâce à ces activités et ces programmes, le nombre d'employeurs qui prennent des mesures favorables à la participation au JOCV est en augmentation, et durant l'exercice 91, au total 219 candidats, dont deux étaient fonctionnaires civils d'Etat, 79 fonctionnaires communaux civils et 138 du secteur privé, ont pu y prendre part sans perdre leur emploi.

6.3 Coopération avec les organisations concernées

(1) La fondation, Organisation de Soutien à JOCV, présidée par Chie Nakane, professeur émérite de l'Université de Tokyo coordonne des relations avec des organismes extérieurs, apporte du soutien aux volontaires rapatriés qui sont à la recherche d'emplois, échange des informations et effectue d'autres activités. JOCV est en collaboration avec cette fondation dans le cadre de ces activités, ainsi que pour la fourniture de matériels et l'envoi de conférenciers à des organisations régionales de jeunes, à l'Association Japonaise des Lycées pour l'Education Internationale, et à d'autres institutions qui organisent des manifestations et des séances de stage.

(2) La fondation, "Association Japonaise de Coopération à l'Etranger" (JOCA) a été créée en décembre 1983 avec M. Kaizuka comme président pour soutenir et développer les activités de l'association des ex-volontaires de JOCV; sa tâche est de mettre en valeur l'expérience des volontaires de JOCV à de bonnes fins en inscrivant par exemple sur sa liste les activités de coopération des ex-volontaires pour répondre aux besoins en personnel temporaire et pour faire participer des ex-volontaires à diverses manifestations afin de recruter et sélectionner de nouveaux volontaires.

(3) Puisqu'il est décisif d'obtenir la coopération des collectivités locales pour la promotion des programmes de JOCV, JOCV organise

périodiquement des conférences pour les autorités compétentes et les fonctionnaires des collectivité départementales, et envoie chaque année à l'étranger quelques-uns de ces fonctionnaires pour leur donner l'occasion d'observer des volontaires dans leurs activités.

(4) JOCV organise des réunions avec d'autres organisations économiques et sociales et reçoit leur coopération.

(5) 35 collectivités locales ont accepté, au cours de l'exercice 91, 114 personnes de 26 pays et effectué neuf mois de stage technique dans divers domaines. La plupart des participants à ce programme sont les homologues de volontaires recommandés par JOCV.

Section 5. Coopération pour le développement

Si les entreprises japonaises ne peuvent pas obtenir de financement de la part de la Banque d'Exportation-Importation du Japon ou du Fonds de Coopération Economique à l'Etranger pour des projets de développement dans les domaines du développement social, de l'agriculture et de la foresterie, ou de l'exploitation minière et de l'industrie dans les pays en développement, à cause soit du risque, d'un rendement insuffisant, soit de problèmes techniques, le programme de coopération pour le développement de JICA offre un financement dans des conditions plus favorables, assure, si nécessaire, la direction technique et facilite l'exécution des projets.

Ce programme se caractérise par sa contribution au développement économique et social des pays en développement à travers des actions coordonnées entre le gouvernement japonais et le secteur privé chargé de l'exécution des projets entrepris par des entreprises japonaises.

Il y a deux types de coopération pour le développement: i) investissement et financement de projets de développement et ii) études et direction technique.

1. Investissement et financement de projets de développement

JICA fournit des prêts à long terme et à un taux d'intérêt réduit à des compagnies japonaises qui entreprennent elles-mêmes l'exécution d'un projet de développement dans un pays en développement ou qui investissent dans une compagnie locale du pays en développement, qui entreprend l'exécution d'un tel projet. Les projets susceptibles de faire l'objet de ce financement sont de deux types principaux:

1.1 Projets d'amélioration d'installations concernées

Des prêts sont accordés pour l'amélioration des installations concernées, lorsque de telles améliorations visent à développer la région environnante ou à relever le niveau de bien-être de la population vivant dans les communes

environnantes et lorsque de telles améliorations sont nécessaires comme faisant partie de projets de développement (projets originels). Les projets de développement sont ceux qui font l'objet de prêts, de garantie de dettes ou de financement de la part de la Banque d'Exportation et d'Importation du Japon, du Fonds de Coopération Economique à l'Etranger, de la Corporation Nationale du Pétrole du Japon, de l'Agence d'Exploitation des Mines de Métal du Japon, de la Banque Centrale pour l'Agriculture et la Foresterie, de la Banque Centrale pour les Associations Commerciales et Industrielles, ou de JICA, à l'exception des projets pour lesquels il existe des obstacles pour recevoir des prêts, des garanties de dettes ou des financements de la Banque d'Exportation et d'Importation du Japon ou du Fonds de Coopération Economique d'Outre-mer. Les types suivants d'installations peuvent être l'objet de ces fonds.

(1) Installations publiques qui contribuent à la vie et au bien-être de la communauté locale: par exemple, écoles, hôpitaux, locaux publics pour les réunions, églises, temples, bureaux publics, bureaux de poste, casernes de sapeurs-pompiers.

(2) Installations nécessaires à l'exécution d'un projet et aussi à l'amélioration des services publics; par exemple, routes, installations portuaires, installations de traitement des eaux usées et systèmes d'alimentation en eau, locaux pour les réunions, centres de formation professionnelle, installations de centrales électriques.

Au cours de l'exercice 91, il n'y avait aucun projet de ce type.

1.2 Projets expérimentaux

Il s'agit des projets de développement en cours d'exécution à titre expérimental, qui, sans être exécutés conjointement avec le développement et l'amélioration de technologies, rendraient difficile la réalisation de ces objectifs, et pour lesquels il existe des obstacles pour recevoir les prêts, les garanties de dettes ou les financements de la part de la Banque de l'Exportation d'Importation du Japon ou du Fonds de Coopération Economique d'Outre-mer.

Parmi les projets expérimentaux il y a par exemple, la culture céréalière, l'élevage de bétail, le reboisement, le traitement de types de bois encore non-utilisés, l'extraction, le triage et l'affinage du calcaire, du phosphate naturel, du sel gemme et d'autres minerais, la construction de maisons à coût réduit, l'aménagement de terrains à bâtir (sauf dans les projets relatifs au pétrole, au gaz naturel et aux minerais métallifères).

Durant l'exercice 91, un financement équivalent à environ 2,5 milliards de yens a été accordé à deux nouveaux projets expérimentaux, dont le projet de boisement expérimental d'Angicau au Brésil, et des prêts totalisant quatre milliards de yens ont été accordés à 18 projets en cours.

2. Etudes et direction technique

Les études et la direction technique concernent le soutien technique pour exécuter les projets mentionnés ci-dessus susceptibles de faire l'objet de financement par JICA; elles prennent la forme d'études et d'envois d'experts pour s'occuper de la direction technique, ainsi que de stages d'homologues locaux, qui sont tous nécessaires à l'exécution du projet.

2.1 Etudes

Durant l'exercice 91, JICA a envoyé à l'étranger trente équipes d'études pour mener les types suivants d'études requises pour l'exécution des projets.

(1) Etudes de base de développement: A la place de compagnies chargées de l'exécution des projets, JICA étudie gratuitement les conditions locales, recueille des données, examine la faisabilité d'un projet, et formule les concepts de base et les plans d'exécution pour le projet. Les différents types d'études de base de développement sont presentés dans le tableau ci-dessous.

Type d'études	Objets principaux des études
< Projets d'amélioration des installations concernées > Etudes préliminaires < Projets expérimentaux > Premières études de base Deuxièmes études de base	• Collection des matériaux de base concernant les conditions environnementales, la situation économique, l'environnement de l'investissement et les conditions des installations concernées. • Enquête sur la faisabilité du projet en tant que source de rentabilité • Déterminer la conception de base des projets • Sélectionner les sites appropriés pour la création d'affaires et les installations concernées
< Projets d'amélioration des installations concernées > Etudes de l'exécution < Projets expérimentaux > Etudes de plans de développement	• Recueillir des matériaux avec des informations détaillées • Préparer des plans d'exécution • Déterminer le plan de base des installations concernées

(2) Etudes sur place pour démonstration: En ce qui concerne l'agriculture et la foresterie, si JICA considère que le projet en question peut favoriser le développement régional, que les données disponibles sont insuffisantes, et que quelques années seront nécessaires pour que ce projet crée des affaires rentables, JICA envoie des chargés d'études pour une durée relativement longue et étudie la faisabilité du projet.

(3) Etudes d'évaluation de l'impact sur le développement: JICA entreprend ces études pour déterminer, après l'écoulement d'un certain temps, le niveau de contribution d'un projet au développement et à la croissance des régions environnantes, et comment il encourage le développement et la croissance.

(4) Examen et études d'investissement et de financement: Les points suivants sont mis à l'étude. i) Antérieurement au financement, études d'adéquation de la planification, éligibilité pour le financement de JICA, effets de la coopération. ii) Après le prêt, déterminer la façon

dont le projet est en train d'être exécuté et études de la politique sur les problèmes qui surviennent après le commencement. iii) En cas de financement à long terme, études sur les points mentionnés ci-dessus, etc., durant la période de financement. iv) En collaboration avec des branches d'outre-mer de la Chambre Japonaise de Commerce et d'Industrie, organisation de réunions à l'étranger pour expliquer le système d'investissement et de financement et pour répondre aux questions particulières sur le financement, ainsi que pour formuler la demande et pour recruter et former des candidats étrangers potentiels susceptibles de pourvoir des prêts.

2.2 Direction technique

Les types suivants de soutien technique qui facilitent l'exécution des projets peuvent être offerts à la demande des bénéficiaires potentiels de prêts. Les coûts sont parfois à la charge du demandeur. Ce soutien est parfois offert aussi dans le contexte de projets autres que ceux qui sont financés par JICA.

(1) Durant l'exercice 91, JICA a envoyé 34 experts (comprenant les nouveaux envoyés et ceux de l'année précédente) pour donner les directions techniques (experts de la coopération pour le développement).

(2) Durant l'exercice 91, JICA a invité pour la participation aux stages au Japon 51 techniciens et ingénieurs homologues.